

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2340 - 7 juin 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Pour mettre fin au chômage Il faut combattre les licenciements



Turquie

Contre la violence policière

Une riposte de masse

p. 16



SOMMAIRE

Leur société

- p 4 ■ Réforme du quotient familial
■ Affaire Tapie - Crédit Lyonnais
- p 5 ■ Une « conférence sociale » pour préparer les reculs
■ Paradis fiscaux, évasion fiscale
■ Le procès du Mediator reporté
- p 6 ■ Contrats d'avenir : un avenir pas très rose
■ Accueil de la petite enfance
■ Protection judiciaire de la jeunesse
- p 7 ■ Éducation nationale : belles paroles et suppressions de postes
■ Hermès contre LVMH
- p 11 ■ Le gouvernement et les autoentrepreneurs
■ Marseille : manifestation contre la violence
■ Mort d'une chômeuse
- Dans le monde**
- p 8-9 ■ Mali : après l'intervention militaire, les exactions continuent
■ Afrique : Bolloré à l'assaut des ports
■ États-Unis : liberté pour le soldat Manning
■ Chine : le feu tue, le capitalisme aussi
- p 10 ■ Portugal : le rejet de l'austérité
■ Italie : peine alourdie contre le patron d'Eternit
■ Départements d'Outre-mer : suppression du RSA
- p 16 ■ Turquie : un mouvement de masse se développe
■ Grèce : privatisations, les vautours à l'œuvre
- Dans les entreprises**
- p 12 ■ Goodyear-Amiens : en lutte contre la fermeture
■ France Télécom-Equant - Rennes
■ La Poste-Ingré (Loiret) : contre le licenciement d'un facteur
■ ADP et privatisations
- p 13 ■ PSA Aulnay : la direction prise à son propre piège
■ Renault-Flins : visite de Ghosn et Montebourg
- p 14 ■ CPCU
■ CHU Besançon
- p 15 ■ SNCF : les raisons de faire grève
■ SNCF région Nantes : action des contrôleurs
■ Paris Saint-Lazare : solidarité face à une agression



Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

BOURGES

Samedi 15 juin de 14 h 30 à minuit

à Vignoux-sous-les-Aix

MARSEILLE

Dimanche 16 juin de 11 h 30 à 20 h

Parc de Valabre à Gardanne

Navette gratuite toutes les heures, de Gardanne et Marseille Saint-Charles (départ boulevard Nédélec)

PERPIGNAN

Dimanche 30 juin à partir de 11 h 30

Terrain de la Chapelle Saint-Pierre

à Clairà

Cercle Léon Trotsky

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour thème :

La Grèce dans la crise

Vendredi 14 juin à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Pour mettre fin au chômage, il faut combattre les licenciés

Le gouvernement a décidé de baisser le plafond du quotient familial pour économiser 1,1 milliard d'euros dès 2014. 12 % des familles verront leur impôt augmenter, « les plus aisées », dit Ayrault. Sauf qu'avec deux salaires tout juste corrects dans un ménage, on pourra se retrouver imposable et perdre les avantages des familles exonérées d'impôt.

Sous couvert de « justice sociale », le gouvernement attaque y compris des familles modestes. Ce recul est, pour tous, de mauvais augure, car demain on nous expliquera qu'il faut combler le déficit des caisses de chômage, puis celui des caisses de retraite et, comme toujours, le gouvernement demandera des sacrifices aux travailleurs.

Tous ces déficits proviennent d'un seul et même problème : le chômage. C'est le chômage qui fait baisser les cotisations sociales et vide les caisses de la protection sociale. Le chômage ronge notre société de multiples façons.

De Chirac à Hollande en passant par Sarkozy, ils ont tous déclaré vouloir « combattre le chômage » et en faire leur « priorité ». Mais le chômage augmente depuis des années et, depuis deux ans, la hausse est même ininterrompue, avec chaque mois de nouveaux sommets.

L'annonce des « mauvais chiffres du chômage » est devenue une litanie qui ne fait plus les grands titres des journaux, comme s'il n'y avait rien à faire. C'est un fait que ceux qui se succèdent au gouvernement, de gauche ou de droite, ne veulent et ne peuvent rien faire, parce qu'ils sont dévoués aux licenciés.

Michel Sapin, ministre du Travail, a regretté le licenciement « injuste » des salariés de Spanghero à Castelnaudary et a trouvé « dommage » la fermeture de l'usine de Goodyear à Amiens. Mais les travailleurs n'ont que faire de ses larmes de crocodile !

L'usine Spanghero appartient à un groupe qui aurait les moyens d'assurer un emploi à ses salariés, mais le gouvernement n'imagine pas une seconde de l'y contraindre. Goodyear, n° 3 mondial du pneu, veut mettre sur le carreau 1 173 travailleurs, mais le gouvernement ne veut rien lui interdire. C'est la même chose pour IBM, qui affiche 2,5 milliards d'euros de bénéfices au premier trimestre 2013 et veut supprimer 689 emplois.

La préoccupation de tous les gouvernements, quels qu'ils soient, est d'aider le grand patronat et de favoriser ses affaires. Leur priorité, ce sont les profits de la bourgeoisie car, disent-ils, « les profits d'aujourd'hui font les emplois de demain ». Mais si les travailleurs marchent dans ces sornettes, ils sont condamnés au chômage, car c'est toujours au nom des profits que tous les grands groupes restructurent et suppriment des emplois.

Le gouvernement nous trompe en faisant croire que baisser le coût du travail et accroître la flexibilité va créer des emplois. Cela fait des années que cette politique est menée, et nous en connaissons le résultat : les caisses publiques sont vidées, la précarité explose et le chômage flambe. Seuls les profits sont préservés, mais ils servent à payer des rémunérations extravagantes aux PDG, à arroser les actionnaires et à spéculer !

Dans cette période de crise, supprimer des emplois est le b.a.-ba de la politique patronale et le chômage en est la conséquence automatique. C'est cette politique de classe que le gouvernement reprend à son compte, quitte à saccager l'économie et à détruire toute vie sociale.

La politique correspondant aux intérêts des travailleurs est à l'exact opposé. Pour les travailleurs, interdire les licenciements et forcer le grand patronat à maintenir les emplois et à en créer de nouveaux est une exigence vitale. Combattre l'exploitation et prendre sur les profits est le seul moyen de préserver leur vie.

Oui, c'est une question de vie ou de mort pour les chômeurs, condamnés à vivre au jour le jour. C'est vital pour les travailleurs qui ont un emploi et qui subissent le chantage patronal. C'est vital pour la jeunesse qui ne se voit pas d'avenir. C'est vital pour toute la société car, comme le disaient les mères des quartiers Nord de Marseille qui ont manifesté le 1^{er} juin, le chômage, les inégalités et l'exploitation forment le terreau de l'individualisme, de la délinquance et du racisme.

Les travailleurs ont toujours eu à se battre pour imposer leurs droits sur les profits, qu'ils sont pourtant les seuls à produire. Aujourd'hui, ils doivent se battre pour leur droit à la vie.

C'est la crise ? Raison de plus pour que les profits et l'argent de l'État servent à ce qui est vital à tous : les emplois, les salaires et les retraites.

• Hollande et la transparence de la vie publique

Une reculade de plus ?

Après le scandale Cahuzac et sa démission forcée, il fallait tenter de désamorcer l'indignation soulevée par les fraudes de ce ministre, censé diriger la lutte contre la fraude fiscale. Hollande a donc demandé aux ministres de publier leur patrimoine et a annoncé une loi pour rendre la vie publique plus transparente.

Cette loi sera « intraitable » avec les élus, déclarait-il, elle « sera une véritable refonte en matière de prévention des conflits d'intérêts ». Il menaçait les élus tricheurs « d'inéligibilité à vie ». Plus de 3 000 élus devraient déclarer sur l'honneur leur patrimoine : tous les parlementaires, les présidents

et vice-présidents des conseils généraux et régionaux, les titulaires d'emplois nommés en Conseil des ministres. La loi doit être examinée à l'Assemblée nationale à partir du 17 juin.

Mais, le scandale Cahuzac s'éloignant, les députés socialistes, avec l'approbation

complice des députés de droite, s'indignent maintenant de ce « voyeurisme ». Ils ont donc déposé de nombreux amendements pour édulcorer les contraintes et les contrôles que prévoyait d'introduire cette loi.

Par exemple, les déclarations de patrimoine ne seraient plus rendues publiques, comme cela a été réalisé, à chaud, pour les ministres. Elles ne seraient consultables qu'en préfecture, et seulement par les électeurs inscrits dans le département. Et surtout toute publication

partielle ou totale de ces déclarations serait constitutive d'une infraction pénale, passible d'un an de prison et 45 000 euros d'amende. Vive la transparence sous la menace du gourdin !

Quant aux incompatibilités entre l'exercice d'un mandat électif et certaines professions, que prévoyait cette loi, de nombreux amendements proposent de les faire passer à la trappe. La profession d'avocat d'affaires et de conseil en finance ne risque pas de disparaître des bancs de droite

comme de gauche. Être élu c'est bien mais, en plus des larges indemnités parlementaires, les informations que détiennent en primeur beaucoup de ces gens-là doivent aussi rapporter.

Face à la fronde des députés et sénateurs contre ce projet de loi, parions qu'une fois de plus Hollande et Ayrault reculeront et qu'en fait de transparence, l'activité politique publique restera opaque pour les citoyens.

Louis BASTILLE

• Réforme du quotient familial

Faute de s'en prendre aux vrais riches

Sous prétexte de combler le déficit de la branche famille de la Sécurité sociale, le gouvernement a décidé de réduire le plafond du quotient familial. À partir de 2014, la réduction d'impôt dont bénéficient les ménages, en fonction de leur nombre d'enfants fiscalement à charge, ne pourra donc pas dépasser 1 500 euros par demi-part de quotient familial, au lieu de 2 000 euros depuis octobre 2012.

Le gouvernement a donc abandonné l'idée de réduire voire de supprimer les allocations familiales versées aux ménages les plus riches, comme il l'avait plus ou moins laissé entendre. Les ménages très fortunés et les ménages très pauvres qui ont le même nombre d'enfants continueront donc à recevoir le même montant d'allocations familiales. Cette décision aurait été prise, si l'on en croit la presse, au plus haut niveau de l'État, à l'Élysée. Ce sera au dernier moment et après beaucoup d'hésitations, deux jours après la manifestation du 26 mai des opposants au mariage pour tous et autres défenseurs de la famille et des allocations qui vont avec.

Selon le gouvernement, qui a abandonné l'idée de faire payer les plus riches, la réforme du quotient familial ciblerait, nuance, « les plus aisés ».

Pour le gouvernement, cela commencerait, pour un couple avec un enfant, à partir d'un revenu imposable de 5 370 euros mensuels: la baisse du plafond du quotient familial se traduirait pour ces familles par une hausse d'impôt allant jusqu'à 500 euros par an. Avec deux enfants, la mesure s'appliquerait à partir de 5 850 euros par mois, et se traduirait au maximum par 1 000 euros d'impôt supplémentaire; et avec trois enfants à partir de 6 820 euros par mois et 2 001 euros d'impôt supplémentaire, etc. Au total, 1,3 million de ménages

avec enfant, soit 12 %, seraient touchés, pour un total d'un milliard d'euros d'impôts supplémentaires pour le budget de l'État.

En même temps que sa réforme du quotient familial, le gouvernement a annoncé d'autres mesures, qui ne toucheront pas seulement les « plus aisés » mais aussi les « moins pauvres »: la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité versée chaque année au moment de la rentrée (61 euros par enfant au collège et 153 euros par enfant au lycée), et la révision des conditions d'attribution de la prestation d'accueil du jeune enfant (184 euros par mois): elle sera divisée par deux quand les revenus du couple dépassent 4 000 euros,

et supprimée quand ils dépassent 4 926 euros par mois. Sous prétexte d'économies, c'est vraiment faire les fonds de tiroir, ou plutôt faire les poches des jeunes parents. L'État en retirerait au total un milliard d'euros de plus.

Évoquant sa réforme du quotient familial dans une interview publiée dans le journal *La Provence*, Hollande a expliqué que la solution retenue était

« plus juste, plus simple et plus efficace ». C'est exactement le contraire. Le plus juste, le plus simple et le plus efficace serait de s'en prendre aux riches, aux vrais riches, à ceux qui sont responsables de la crise, du chômage, des déficits publics et sociaux – y compris de celui de la branche famille.

Jean-Jacques LAMY



• Affaire Tapie-Crédit Lyonnais (suite)

Le temps des copains et des coquins

Il y a quarante ans, Michel Poniatowsky, ministre de l'Intérieur et homme des basses œuvres de Giscard, avait forgé pour le monde politique qu'il connaissait de l'intérieur l'expression de « République des copains et des coquins ». Les rebondissements de l'affaire Tapie depuis l'audition de la présidente du FMI, Christine Lagarde, montrent qu'elle n'a rien perdu de sa valeur.

En effet Pierre Estoup, un des trois juges du tribunal arbitral privé mis sur pied sous Sarkozy pour trancher le litige entre Tapie et le Crédit lyonnais, a été mis en examen. Flanké de l'ex-radical de gauche Bredin et de l'UMP Mazaud, Estoup aurait été le principal rédacteur de la décision favorable à Tapie. Or, il avait « oublié » de mentionner ses liens avec l'avocat de Tapie; un soupçon de connivence aggravé par la découverte au domicile d'Estoup d'un livre avec une dédicace de Tapie: « Avec toute ma reconnaissance ». Motif de la mise en examen: « escroquerie en bande organisée ».

Tapie, qui s'y connaît autant en bluff qu'en rodomontades, a réagi dans les colonnes du *Journal du Dimanche*: « Si on découvre la moindre entourloupe, le moindre dessous-de-table ou quoi que ce soit d'anormal, alors dans la seconde, de mon initiative, j'annule l'arbitrage. » De

fortes paroles, lancées par un homme qui une semaine avant prétendait qu'il ne lui restait que le quart des 403 millions empochés grâce à l'arbitrage aujourd'hui mis en cause... Or, s'il allait au bout de cette déclaration, il lui faudrait rembourser la totalité. Ferait-il alors appel à BTF (Bernard Tapie Finance), sa structure financière domiciliée... en Belgique?

Les magistrats cherchent maintenant à délimiter les contours de la « bande organisée ». Lors de son entretien avec les juges, Christine Lagarde a expliqué qu'elle n'avait pas pris seule sa décision. Elle a évoqué le rôle de Claude Guéant, ex-secrétaire général de l'Élysée, et de son adjoint François Pérol, deux très proches de Sarkozy, et celui de son propre directeur de cabinet, Stéphane Richard (nommé depuis PDG d'Orange). Ce dernier est invité à s'expliquer le 10 juin devant la même cour que Lagarde. On parle aussi

de Borloo, ex-avocat de Tapie, nommé ministre de l'Économie pour un mois juste au moment où la décision d'arbitrage se mettait en place (pas de chance!) Faut-il y ajouter Copé, qui avait déposé en 2007 un projet législatif en faveur de l'arbitrage privé?

Cet arbitrage, qui au bout du compte s'est avéré dévastateur pour les finances publiques, a été préféré parce qu'il permettait d'aboutir sûrement et rapidement à un dédommagement de Tapie. Cette procédure inhabituelle, à la limite illégale, a été choisie arbitrairement par les sommets de l'État d'alors. Elle est d'autant plus choquante qu'il s'agissait, pour satisfaire un allié de Sarkozy, de gruger l'État, puisque toutes les décisions antérieures prises dans cette affaire avaient débouté Tapie.

L'État devrait maintenant se constituer partie civile pour récupérer son dû. L'État PS pourrait ainsi récupérer les 403 millions que l'État UMP a alloués à Tapie dans de telles

conditions. En ces temps où les mesures d'austérité s'amoncellent, il peut espérer démontrer qu'elles ne frappent pas que les classes populaires.

Tout le monde peut aussi deviner que la « bande » a un « chef de bande ». Des agendas de Sarkozy entre les mains des juges indiquent que les rencontres entre lui-même et des protagonistes de cette affaire ont été nombreuses. Comment imaginer en effet que la procédure aujourd'hui contestée ait pu être décidée sans l'aval de Sarkozy? Ce dernier a montré pendant cinq ans

qu'il laissait peu de pouvoir de décision à ses subordonnés et se retrouve aujourd'hui avec de multiples casseroles: affaire Karachi, financement libyen de sa campagne de 2007, sondages de l'Élysée ou largesses de Liliane Bettencourt. Toutes ces affaires du passé donnent maintenant du travail aux magistrats.

Il reste que la République « des copains et des coquins » implique autant la droite que la gauche gouvernementales. Son fonctionnement quotidien prépare les affaires de demain.

Jacques FONTENOY



• Une « conférence sociale » pour préparer les reculs

Les directions syndicales se prêtent au jeu patronal

Une « conférence sociale » se tiendra les 20 et 21 juin, la deuxième du genre depuis l'élection de François Hollande. Dirigeants syndicalistes et représentants du patronat sont conviés à deux jours de « dialogue » sous l'égide du gouvernement, au cours desquels l'avenir des retraites sera le point principal à l'ordre du jour. Pas besoin d'être devin pour savoir ce qu'il en sortira.

François Hollande l'avait promis pendant sa campagne électorale : puisque « socialiste », il allait renouer avec le dialogue social. Deux mois après son élection, en juillet 2012, dirigeants des confédérations syndicales et représentants des patrons étaient donc conviés à deux journées de grand-messe – la Grande conférence sociale – sous les auspices du président de la République et du Premier ministre. Il s'agissait, affirmaient-ils, de discuter, de confronter des idées et des propositions et de rechercher des convergences, afin de construire une « feuille de route sociale » pour l'année à venir.

On a vu où la route a conduit. Vingt milliards de ristournes d'impôts ont été consentis aux patrons au titre du « maintien de la compétitivité des entreprises ». Quant aux salariés, ils ont eu droit à la généralisation



Une des séances de négociation de l'accord interprofessionnel ANI qui a accentué la flexibilité des travailleurs.

de la précarité et de la flexibilité du travail, à leur inscription dans la loi dite de « sécurisation de l'emploi ». Tout cela avec la connivence des organisations syndicales, qui se sont prêtées à la manœuvre. Au point qu'à l'Assemblée nationale Michel Sapin, le ministre du Travail, a pu remercier lesdites confédérations syndicales pour leur collaboration, y compris, a-t-il pu ajouter en visant la CGT, celles qui n'ont pas signé l'ANI – l'Accord national interprofessionnel transposé depuis en loi – mais dont les remarques ont pu être prises en compte !

Un an plus tard, le gouvernement ressort le même scénario, convoque les mêmes acteurs pour une deuxième conférence nationale. Il s'agit en principe de « dialoguer » sur la formation professionnelle, la

préparation des filières d'avenir, les conditions de travail, l'avenir des services publics, celui du système de protection sociale, dont... les retraites. Sur ce dernier point, le ton est donné par le refrain repris en chœur par tous les participants : puisqu'on vit plus vieux, il va falloir travailler plus longtemps. Porte-parole du patronat, Laurence Parisot annonce sa politique : allongement de la durée de cotisation à 43 années d'ici 2020 et recul de l'âge légal du départ en retraite à au moins 65 ans. Et, tout sourire, elle se félicite de ce que, seul, le « dialogue social » peut « faire avancer le pays ».

Avant même qu'elle se tienne, il est évident que le seul but de cette conférence sociale est d'impliquer les directions syndicales dans des décisions

convoitées par le patronat et que le gouvernement s'apprête à lui concéder. Toutes les confédérations ont néanmoins décidé de participer à cette mascarade. Et quand le secrétaire général de la CGT en appelle à « se faire entendre, plus fort, ensemble », ajoutant « C'est tous ensemble qu'il va falloir nous mobiliser », c'est pour conclure que la CGT occupera sa chaise autour de la table.

Si cela indique quelque chose, c'est qu'il ne faudra pas compter sur les directions des confédérations syndicales pour combattre la politique du patronat et du gouvernement, mais uniquement sur la lutte collective des travailleurs et leur détermination à se faire respecter.

Sophie GARGAN

• Paradis fiscaux, évasion fiscale

La transparence avec de gros rideaux

En présentant mardi 4 juin à l'Assemblée trois amendements au projet de loi bancaire, le ministre de l'Économie Pierre Moscovici prétend lutter contre les paradis fiscaux, s'en prendre à la fraude et à l'évasion fiscales, et plafonner les bonus des traders. « La France, dit-il, veut aller très loin dans la transparence, être la première à légiférer sans nuire à la compétitivité de ses entreprises. » C'est oublier que, dans le système capitaliste qu'il défend, transparence et compétitivité sont incompatibles.

Le premier des amendements imposerait aux grandes

entreprises françaises, à partir d'un certain niveau de bilan ou de chiffre d'affaires à fixer par décret, de déclarer toutes leurs activités, pays par pays, y compris dans les paradis fiscaux, ainsi que les impôts qu'elles y paient. Il étend à toutes les entreprises ce que le projet de loi prévoit déjà pour les banques. Le second amendement obligerait les banques françaises à transmettre automatiquement au fisc toutes les informations sur les revenus des contribuables étrangers en France. Le troisième plafonnerait les bonus des banquiers au niveau de leur salaire fixe... sauf dérogation acceptée par les deux tiers des actionnaires. Tout n'est pas sombre pour eux !

Ces mesures ne sont que des copies de mesures déjà

adoptées ou qui le seront prochainement par l'Union européenne. D'ailleurs, elles ne seront effectives que si les autres pays de l'Union les appliquent. Il ne faudrait pas être plus transparent que le voisin !

Quant à l'efficacité de ces dispositifs, elle ne dépassera pas celle que les bourgeoisies européennes, et les gouvernements à leur service, voudront bien leur donner, à commencer par les milieux bancaires eux-mêmes. Il en va de la transparence comme de la libre concurrence et d'une foule de grands principes : on en parle d'autant plus volontiers qu'on ne les pratique guère.

Car qui appliquera tous ces beaux dispositifs ? Qui déclarera, ou pas, ses activités dans les paradis fiscaux ?

Qui transmettra, ou pas, au fisc toutes les informations utiles ? Eh bien, ce devrait être les banquiers, les chefs d'entreprises et leurs hauts cadres. Les mêmes, qui aujourd'hui sont opaques, deviendraient donc soudain transparents, par la grâce d'une loi. À qui veut-on faire gober cela ? Et qui contrôlera qu'ils ne trichent pas ? Eh bien ces mêmes hauts fonctionnaires qui aujourd'hui sont censés les contrôler, avec tant d'efficacité qu'il faut périodiquement faire des lois nouvelles, etc.

L'État veillant à la transparence des affaires, c'est le renard chargé d'assurer la sécurité du poulailler.

Vincent GELAS

• Report du procès du Mediator

La lenteur calculée de la justice

Les avocats de Servier, le principal prévenu dans le procès du Mediator qui s'était ouvert à Nanterre, ont de quoi se réjouir, ils ont obtenu gain de cause : pour la deuxième fois, le procès est reporté à l'année prochaine. Le parquet a en effet demandé un supplément d'information dans le procès visant les laboratoires Servier pour « tromperie aggravée ».

Le Mediator, présenté faussement par les laboratoires Servier comme un antidiabétique, est à l'origine de près de 1 600 morts, causées par une déficience cardiaque. Et c'est en dissimulant sa dangerosité que les laboratoires Servier ont continué à vendre ce produit mortel pendant des années. Mais la justice dit maintenant qu'elle a besoin de disposer des pièces du second volet de l'instruction actuellement menée à Paris.

Ce nouveau report fait bien les affaires de Servier. Son résultat est que, pour le moment, les victimes et leurs familles ne peuvent pour la plupart prétendre à la moindre indemnité. Les avocats de Servier, qui, lui, dispose d'une fortune plus que confortable, s'ingénient à retarder l'indemnisation des victimes. Il faut d'après eux que Servier soit reconnu pénalement responsable pour qu'il indemnise ses victimes, alors qu'il est reconnu aujourd'hui que le Mediator provoque bien des déficiences cardiaques !

Ainsi, tandis que les malades, parfois en situation de grande précarité, attendent la victoire morale, et aussi matérielle, que constitueraient la condamnation de Servier et une indemnisation, Servier et ses avocats utilisent toutes les combines que leur fournissent les arcanes de la juridiction. On comprend la colère d'Irène Frachon, qui avait dénoncé le scandale du Mediator et qui déclare aujourd'hui à propos de ce report : « Une fois de plus la machine à enfumer de Servier a fonctionné. » Servier, âgé 91 ans, pourrait en effet ne jamais être jugé.

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir », écrivait La Fontaine il y a quatre siècles. Ça continue.

Aline URBAIN

• Accueil petite enfance

Des promesses qui ont peu de chance d'aboutir

Le gouvernement a annoncé le 3 juin la création de 275 000 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans d'ici 2017, dont 100 000 en crèche, 75 000 en école maternelle et les autres chez des assistantes maternelles.

Il manquerait 350 000 places en structures d'accueil pour les plus petits, ce qui contraint un tiers des femmes qui travaillent à quitter leur emploi pour élever leurs jeunes enfants. L'annonce du gouvernement pourrait leur faire espérer un bol d'air dans ce domaine, sauf que pour l'instant il ne s'agit que d'une annonce, et elle risque de ne se concrétiser que dans une minorité de situations.

Pour les assistantes maternelles, le gouvernement n'a aucun moyen d'influer sur leur nombre et leur localisation, étant donné qu'il s'agit d'une profession libérale. En ce qui concerne la scolarisation des enfants de moins de trois ans en école maternelle, il ne prévoit que la création de 3 000 postes, ce qui reviendrait à faire des classes de 25 élèves, beaucoup trop pour permettre aux plus petits de s'épanouir et de faire les premiers apprentissages, estiment les enseignants.

Quant à ouvrir de nouvelles places en crèche, cela coûte de l'argent, à commencer par la construction de nouveaux bâtiments, notamment dans les grandes agglomérations, beaucoup étant à la limite du taux de remplissage permis sans porter atteinte à la sécurité des enfants. Il faudra aussi embaucher du personnel. Or, si le gouvernement prévoit d'augmenter de 1,4 milliard d'euros les fonds attribués à la petite enfance par les caisses d'allocations familiales, cela couvrira moins de la moitié des créations de places, le reste étant à la charge des collectivités locales à qui, parallèlement, l'État baisse les crédits. Déjà des communes annoncent qu'elles n'ont pas les moyens de financer cet effort.

Faire des promesses avec l'argent des autres, voilà le programme de ce gouvernement.

Marianne LAMIRAL

• Contrats d'avenir

Pour les jeunes, un avenir pas très rose

Pour lutter contre le chômage, Hollande avait sa recette: les emplois d'avenir. La réalité est plus laborieuse. Au plan national, on n'en est qu'à 17 347 contrats signés, pour un objectif de 100 000 d'ici à la fin de l'année. Et c'est pareil dans chaque région: dans le département de l'Aube, 84 emplois ont été signés sur les 702 prévus, et en Seine-Saint-Denis le nombre était de 165 fin avril pour 2 736 attendus.

Les préfets sont mobilisés pour promouvoir cette mesure. L'État paye 75 % du salaire correspondant au smic de ces jeunes. Ces jeunes doivent être sans qualification ou avec un diplôme inférieur au bac et doivent totaliser plus de six mois de chômage dans l'année. Les collectivités locales, mairies, régions, ou les services publics, comme par exemple les écoles, sont invités à créer ces emplois.

Mais même les collectivités favorables au gouvernement ont du mal à le faire. Car l'emploi doit être associé à une formation, avec un tuteur. Ces mesures d'accompagnement ont un prix, qui s'ajoute aux 25 % du smic que la collectivité locale doit compléter. Les communes ou les associations dont les financements diminuent

n'ont pas forcément les moyens de faire face à ces dépenses.

« On pourrait faire plus si l'État réglait le problème des 170 milliards que l'État nous doit en compensation des allocations de solidarité nationale (RSA, APA, PCH) », a déclaré Stéphane Troussel, président socialiste du Conseil général de Seine-Saint-Denis.

De plus, ces emplois peuvent concurrencer d'autres dispositifs d'aides à l'embauche. Les chantiers d'insertion, par exemple, prévoient une prise en charge du salaire par l'État de 105 % (et non pas 75 %). Cela permet aux collectivités de financer des postes d'accompagnateurs chargés de suivre les salariés bénéficiaires de cette formule dans leur insertion professionnelle.

Les bénéficiaires des emplois d'avenir sont embauchés à temps plein pour un an, et peuvent être reconduits trois ans. Mais cette priorité affichée est souvent oubliée. Les mesures dérogatoires se banalisent. Des



communes embauchent des diplômés au niveau baccalauréat ou licence. À l'inverse, des communautés de communes embauchent des jeunes non qualifiés... pour pourvoir des postes de fonctionnaires qualifiés, comme bibliothécaires ou archivistes. À Angers, anticipant la création de ces emplois d'avenir, les autorités locales se sont séparées d'agents en contrats temporaires, d'autant qu'un accord de 2012 les aurait obligées à titulariser les plus anciens. D'autres collectivités locales les utiliseront pour remplacer des départs en retraite, tandis que des associations proposeront surtout des temps partiels.

Des préfets font certes pression sur les collectivités locales et les associations pour qu'elles

augmentent le nombre de ces contrats signés, au détriment même d'autres contrats aidés mieux financés par l'État. Des associations se plaignent d'ailleurs d'un chantage à l'obtention de subventions.

Les différents emplois aidés ne sont que des pis-aller provisoires, alors que tant de jeunes aspirent à un emploi fixe. Mais ils n'ont guère de succès. Leur nombre est ridicule par rapport aux objectifs et aux besoins, et les jeunes sans qualification ont des chances réduites d'accéder à ces emplois qui leur sont théoriquement réservés.

Hollande lutte contre le chômage en fabriquant des potions magiques sans effet. Et pour cause: les administrations n'ont pas les moyens.

Alain LECAIRE

• Protection judiciaire de la jeunesse

Grève contre la diminution des budgets

Le personnel de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) d'Île-de-France a fait grève mercredi 28 mai pour protester contre des réductions budgétaires drastiques.

Le budget pour l'insertion diminue de 50 % en 2013, alors que le gouvernement, en la personne de Christiane Taubira, avait affirmé vouloir prendre à contre-pied la politique de la droite, en développant la prévention de la délinquance. Et les moyens consacrés à l'accueil des jeunes en milieu ouvert sont également touchés puisqu'ils baissent de 35 à 45 %, tandis que les sommes destinées aux centres éducatifs fermés (CEF) restent inchangées. L'essentiel des moyens est ainsi consacré à maintenir 200 jeunes dans ces centres

onéreux dont l'efficacité éducative est loin d'être probante!

Cela mène à des situations complètement absurdes. On consacre aujourd'hui 103 000 euros à maintenir 44 jeunes dans le CEF d'Épinay-sur-Seine et 87 900 euros au suivi de 1 600 jeunes de Seine-Saint-Denis! Le gouvernement montre le peu de cas qu'il fait de la prévention et choisit l'enfermement et la répression, comme son prédécesseur.

D'après le syndicat majoritaire, il manque au minimum



Dans le secteur de la protection judiciaire de la jeunesse, le mécontentement est général.

500 000 euros pour faire fonctionner les services de la région Île-de-France jusqu'à la fin de l'année. De nombreuses actions de ces services vont être supprimées, comme le placement de jeunes en famille d'accueil ou le transport des familles sans voiture jusqu'au foyer d'hébergement de leur enfant. Des placements dans des familles

d'accueil, qui permettent aux jeunes de se stabiliser, sont annulés.

La grève a été suivie par 23 % du personnel de la PJJ de Paris et par 15 % du personnel de Seine-Saint-Denis, mais par plus de 80 % à Aubervilliers, un centre particulièrement touché.

Aline URBAIN

• Éducation nationale

Derrière les belles paroles, des suppressions de postes

Près de 2 000 postes d'assistants d'éducation doivent être supprimés à la rentrée de septembre 2013 dans les établissements scolaires.

Au moment où la loi sur la « refondation de l'école » est discutée en seconde lecture à l'Assemblée nationale, cette mesure montre que la situation ne va pas s'améliorer l'an prochain dans les écoles, collèges et lycées. Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation nationale, qui prétend « donner des moyens à l'école », en supprime en effet dans un domaine qui est vital pour les établissements.

Les assistants d'éducation assurent la surveillance et l'encadrement des élèves pendant le temps scolaire,

l'accompagnement des sorties, l'aide aux devoirs. Dans les collèges et les lycées, ce sont eux qui tiennent les permanences, sont présents dans la cour de récréation, à la cantine et aux portes de l'établissement. Ils sont bien souvent les premiers sur place pour désamorcer les conflits et ils assistent les élèves dans bien des domaines, qu'il s'agisse de leur scolarité ou de leur vie quotidienne. C'est pourquoi les enseignants, en particulier dans les quartiers populaires, ne cessent de réclamer qu'ils soient plus nombreux. Chaque fois que surgit un problème grave dans un établissement difficile et que le personnel doit se mettre en grève pour exiger des moyens, la question du nombre insuffisant



d'assistants d'éducation est posée.

2 000 postes avaient été créés en urgence à la rentrée de 2012. Ils vont donc être repris et disparaître. En Seine-Saint-Denis par exemple, les collèges vont en perdre 55,

alors qu'il y aura 1 600 élèves de plus. Un collège sur deux serait touché. Dans les lycées il est prévu 21 assistants en moins. On en revient donc à une situation exactement semblable à ce qu'elle était sous Sarkozy, comme le fait

remarquer le syndicat SNES.

Les recteurs des différentes académies annoncent tour à tour leur décision de ne pas renouveler une partie des contrats d'assistants d'éducation : leur nombre diminuerait de 106 sur Aix-Marseille, de 108 à Toulouse, 189 à Versailles, 123 à Rouen, 119 sur Nancy-Metz.

Ces coupes se traduiront inévitablement par une dégradation du climat scolaire dans les établissements touchés et vont à l'encontre de la réussite des élèves. Bien plus que tous les discours, et même les lois, sur la « refondation de l'école », les milliers de postes ainsi supprimés sont significatifs de la véritable politique du gouvernement dans l'Éducation nationale,

Daniel MESCLA

• Hermès contre LVMH

Une guerre où chacun s'y retrouve



Depuis fin 2010, la guerre fait rage entre la première fortune de France, Bernard Arnault, propriétaire de LVMH, et

son intérêt pour la connaissance des mœurs capitalistes.

Le groupe LVMH vient d'être condamné à une amende

de dix millions d'euros pour « absence d'information exacte, précise et sincère » sur la participation « en dur » qu'il détenait dans Hermès depuis le début des années 2000. Les mensonges se sont perfectionnés par l'utilisation de produits financiers dits « equity linked swaps » (ELS), qui ont pris la suite de l'achat classique d'actions Hermès. Selon l'hebdomadaire *L'Usine nouvelle*, la particularité des ELS « est de libérer de la trésorerie pour pouvoir spéculer. Au lieu d'acheter une action, l'investisseur n'achète que le droit à parier (sur la future hausse ou

baisse de l'action), soit 1 à 3 % de la valeur de l'action. »

Alors le requin LVMH réussira-t-il à manger son concurrent? Qu'on se rassure, en tout cas, tous deux se portent bien! Du côté de la famille Hermès, si l'introduction du titre en Bourse depuis 1993 a fait bien des envieux, qui ont essayé d'avoir leur part du gâteau, sa fortune a continué à prospérer. Passant de 12,2 à 17,4 milliards d'euros entre 2011 et 2012, elle « a bénéficié de la hausse de l'action, portée par les excellents résultats et la spéculation », selon la revue *Challenge*. Quant à l'amende de

10 millions d'euros à laquelle LVMH vient d'être condamné, même si c'est la peine maximale possible dans cette affaire, c'est « sans commune mesure avec le gain réalisé par LVMH en utilisant les produits financiers en question ». Ils se montent en effet à plus d'un milliard d'euros, selon le patron d'Hermès.

Voilà à quelles parties de poker menteur peuvent se livrer les dirigeants de grands groupes capitalistes, avec le fruit du labeur des travailleurs qui, eux, doivent se serrer la ceinture au nom de la « rigueur ».

Jean SANDAY

fil rouge

Les personnages changent, pas le scénario

Les feuilletons politico-médiatiques se succèdent. À peine celui mettant en scène les deux bouffons de la droite, Copé et Fillon, était-il (provisoirement?) terminé, qu'on nous propose un duel opposant deux femmes : la socialiste Anne Hidalgo face à l'UMP Nathalie Kosciusko-Morizet, pour le siège de maire de Paris.

Nul téléspectateur ne peut y échapper. On sait déjà tout sur le profil des candidates, sur leur attachement quasi charnel à Paris et aux Parisiens. Mais sur la politique qu'elles se proposent de mener, on ne saura pas grand-chose.

Ça n'est pas grave, puisque chacun sait que les promesses de campagne n'engagent que ceux qui y croient. Et puis, comme il s'agit d'un « remake », il n'y a pas de surprise à attendre, à part le nom de celle qui sortira des urnes... dans dix mois.

Giscard déteint mal outre-Atlantique

Le fils de l'ancien président de la République vient d'être à nouveau battu à une élection. Mais cette fois, c'était aux États-Unis et au Canada, dans la législative partielle des Français à l'étranger.

Giscard fils avait perdu son siège de député dans la 2^e circonscription du Puy-de-Dôme, Clermont-Montagne, pourtant découpée sur mesure en faveur de la droite, dans laquelle, avant de devenir président de la République, son père Valéry s'était fait élire sans

discontinuer pendant plus de vingt ans. Une alliance PS-EELV a eu raison du fils, lequel a donc tenté de retrouver un siège à l'Assemblée nationale à l'occasion de cette élection outre-atlantique.

Las, Louis Giscard d'Estaing n'a récolté que moins de 9 % des voix et a été éliminé d'office pour le second tour. Le rêve américain s'évanouit, mais qu'on se console, il reste à Louis Giscard d'Estaing la mairie de Chamalières, banlieue aisée de Clermont-Ferrand, où son papa aussi a longtemps sévi. Mais que diable est-il allé chercher aux Amériques?

Un petit monde sans frontières

L'affaire Cahuzac avait révélé que le compte suisse de l'ex-ministre du Budget avait été ouvert par Philippe Péninque, ancien activiste d'extrême droite, devenu avocat fiscaliste et proche conseiller de Marine Le Pen.

Péninque est soupçonné d'avoir ouvert d'autres comptes en Suisse, pour camoufler la façon dont Balladur avait financé sa campagne présidentielle en 1995.

De l'extrême droite au PS, ce monde de petits copains ne connaît pas de frontière... politique.

• Mali

Après l'intervention militaire Les exactions continuent

À Kidal, dans l'extrême-nord du Mali, les hommes du mouvement indépendantiste touareg MNLA, qui contrôlent la ville avec l'accord de l'armée française, ont arrêté dimanche 2 juin une quarantaine de personnes appartenant à des communautés noires, songhaï en particulier.

Le mouvement a justifié ces arrestations en disant qu'il s'agissait d'officiers maliens infiltrés dans la ville. Toujours est-il que l'ensemble des communautés songhaï mais aussi peule et bella se sont senties menacées et ont décrit un climat de « chasse à l'homme noir ». Leurs membres se sont cachés comme ils ont pu, craignant d'être arrêtés à leur tour et expulsés vers Gao, sous prétexte que leur communauté ne soutenait pas le MNLA.

Cette situation qui s'envenime à Kidal montre bien qu'à deux mois des élections, censées

se tenir le 28 juillet, rien n'est réglé au Mali, et en particulier dans le nord du pays. Le MNLA, qui dans un premier temps s'était allié aux groupes armés intégristes du Mujao et d'Ansar Dine pour chasser l'armée malienne et occuper Gao, Tombouctou et Kidal, a retourné sa veste lors de l'intervention militaire française. Il a même aidé les troupes françaises à pourchasser ses anciens alliés. En échange, les dirigeants français lui ont accordé le droit d'occuper militairement Kidal, ville où les Touareg sont majoritaires, et d'y faire régner

l'ordre, les troupes françaises restant cantonnées à proximité.

Aujourd'hui, le MNLA ne veut pas entendre parler du retour de l'armée malienne à Kidal. Il accuse celle-ci de mener dans les zones qu'elle contrôle une politique de « d'épuration ethnique ». Il dénonce ainsi les exactions commises par des soldats maliens à Douentza, où des éleveurs touareg, revenus chercher leurs troupeaux pour les ramener au Burkina où ils s'étaient réfugiés, ont été capturés et bastonnés par l'armée malienne et les milices qui lui sont liées. Tout au plus le MNLA tolérerait-il la présence de fonctionnaires civils à Kidal pour organiser les élections. De son côté, le gouvernement malien ne cesse d'affirmer qu'il ne peut y avoir deux armées dans



le pays », et proclame que ses soldats doivent être présents partout. Des négociations sous l'égide du président burkinabe Blaise Compaoré ont débuté, mais pour l'instant chacun reste sur ses positions.

Cette situation est grosse d'affrontements armés entre les différentes troupes présentes sur place, en fonction des calculs de leurs dirigeants, et en premier lieu du gouvernement français.

Pour celui-ci, le seul objectif est de maintenir dans la région un régime solide et allié de la

France, peu lui importe le prix à payer pour les Maliens. Cette politique, dont l'armée française est l'instrument, contribue à dresser un mur d'hostilité entre les différentes composantes de la population, avec des conséquences qui peuvent devenir dramatiques pour tous.

Loin d'apporter la paix en Afrique, la présence militaire française ne fait qu'entretenir et aggraver les conflits.

Hors d'Afrique les troupes françaises!

Daniel MESCLA

• Afrique

Le rapace Bolloré à l'assaut des ports

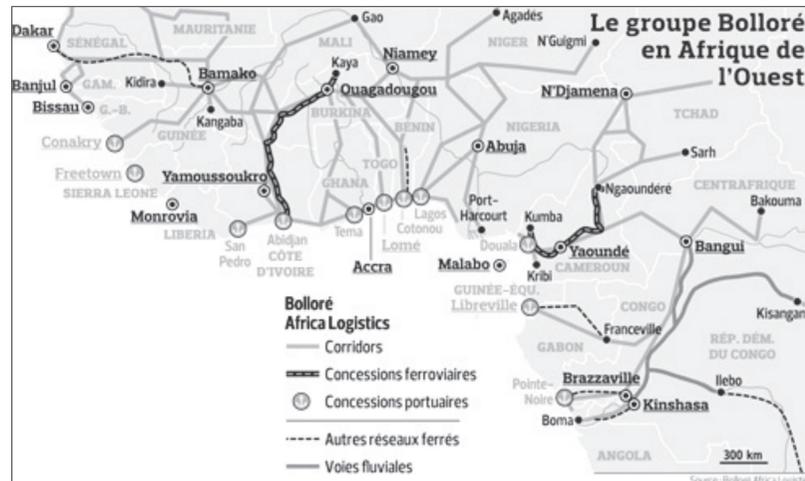
Le gouvernement ivoirien a accordé en mars dernier la gestion du second terminal à conteneurs d'Abidjan au groupe Bolloré. Ce dernier, associé à premier armateur mondial et à l'inévitable Bouygues, l'a emporté contre deux concurrents, l'un mené par MSC, deuxième armateur mondial, l'autre par CGA-CGM, qui est le troisième. Les groupes écartés crient au favoritisme, car Bolloré gère depuis 2004 le premier terminal d'Abidjan et nombre d'autres ports africains.

Le groupe Bolloré a commencé sa fortune dans le papier, particulièrement le papier à cigarettes, sur les bords de l'Odette, jolie rivière du Finistère, au début du 19^e siècle. Le dernier héritier en titre, Vincent, s'est reconverti dans la finance depuis plus de trente ans, puis dans les affaires africaines, chemins de fer, plantations, import-export. Habile à nouer les amitiés utiles ou intéressées, il n'y a pas depuis ce temps de ministre de la Coopération qu'il ne reçoive ou n'embauche, de président africain qu'il ne fréquente, de gendre ou de cousin qu'il ne place dans une de ses multiples sociétés. C'est sur son yacht que Sarkozy a passé ses premières vacances de président, c'est dans son avion privé que Mandela est venu à Paris à l'invitation du précédent.

Depuis dix ans maintenant, sa grande affaire est la privatisation de la logistique et du transport sur tout le continent

africain. Comme nombre de rapports officiels locaux et internationaux l'ont démontré, il ne sert à rien d'avoir une concession minière au milieu du continent si on ne peut pas acheminer le matériel et convoyeur le minerai. Donc, soutenu par les organismes publics internationaux, particulièrement l'Agence française pour le développement, accueilli à bras et subventions ouverts par ses amis présidents africains, Bolloré propose un service complet: le port, capable d'accueillir des navires allant jusqu'à 18 mètres, les grues et portiques, les entrepôts de stockage et de tri, les chemins de fer ou les flottes de camions et, bien sûr, le personnel pour faire fonctionner tout cela, depuis le dock sur place jusqu'au logisticien rive à son ordinateur dans la banlieue parisienne, suivant chaque conteneur grâce au satellite.

Tout cela ne serait encore rien



la grande invention: le corridor logistique. L'Afrique a été morcelée par les colonisateurs, elle est ravagée par la misère, les guerres civiles, les bandes armées, avec ou sans uniforme, mais les richesses tirées de son sol et de son sous-sol par le travail de ses prolétaires doivent passer sans encombre et arriver jusqu'aux ports. C'est le but des « corridors » qui, si on traduit le langage feutré des fonctionnaires de l'ONU et des publicitaires de Bolloré, sont des routes privées, extraterritoriales, ne connaissant ni frontières, ni douaniers, ni check points. Un tel miracle n'est possible que grâce à l'intervention de troupes, officielles ou non, mais efficaces. Il y a ainsi un corridor du cacao, un corridor de l'uranium, un de l'or, etc. Bolloré en contrôle la plus grande partie, grâce entre autres à ses 28 ports et à ses 25 000 salariés

dans 45 pays d'Afrique. Plusieurs champs de pétrole ayant été mis en exploitation au large des côtes africaines, Bolloré s'est sur le même principe lancé dans la logistique de ravitaillement aux forages en mer. Le matériel de forage ou de ravitaillement transite dans les ports Bolloré, lui assurant une rente supplémentaire. Quelques jours à peine avant de recevoir sa nouvelle concession à Abidjan, le groupe Bolloré inaugurerait un port de ravitaillement pétrolier de l'autre côté du continent, au Mozambique.

Les techniques logistiques sont modernes, les camions énormes, les navires gigantesques, l'informatique omniprésente. Mais tout cela sert toujours en définitive, comme dans les siècles passés, à exploiter le travail de tout un continent et à en piller les richesses, de plus en

plus vite, de plus en plus rationnellement. Et c'est toujours en fait avec les mêmes méthodes, celles de la violence ouverte.

Non seulement Bolloré s'appuie sur les pires dictateurs, mais il les appuie en retour, et ces derniers le lui rendent bien. Quand les travailleurs du port d'Abidjan, en partie contrôlé par Bolloré, se sont mis en grève en 2009, l'armée est intervenue et a quadrillé le port pendant des semaines, protégeant les 3 000 travailleurs embauchés pour briser la grève et faisant la chasse aux grévistes.

Les médias ont beau prétendre que les entrepreneurs chinois sont à la conquête de l'Afrique, ce continent reste à ce jour essentiellement sous la coupe des capitalistes occidentaux, et de Bolloré en particulier.

Paul GALOIS

• États-Unis

Liberté pour le soldat Manning!

Le procès du soldat Manning a commencé. Ce jeune soldat de 25 ans est accusé par l'armée américaine d'avoir téléchargé et envoyé à Wikileaks, quand il était employé à Bagdad par l'armée comme informaticien, quelque 700 000 documents classifiés. Poursuivi pour intelligence avec l'ennemi, il risque la prison à perpétuité.

Fils d'un Américain et d'une Britannique, ce jeune homme frère était considéré pendant sa scolarité au Pays de Galles comme quelqu'un de cultivé et politisé, ce qui lui valait aussi d'être moqué. Mal dans sa peau, il a fini par s'engager à 20 ans dans l'armée américaine et s'est retrouvé, après ses classes, à Bagdad. Homosexuel, il supportait mal la règle hypocrite qui prévalait alors: ne pas en parler pour ne pas être chassé de l'armée.

Dans ce procès, Manning plaide coupable pour dix chefs d'accusation sur les 22 retenus contre lui. Certains sont fantaisistes, comme le fait de voir une preuve de sa trahison dans la présence de documents Wikileaks dans la planque de Ben Laden. L'État américain devrait alors poursuivre tous les journaux de la planète qui en ont publié de larges extraits, voire

édité des suppléments spéciaux, contribuant ainsi à divulguer des secrets militaires tout en gagnant de l'argent!

Manning, lui, est désintéressé. Dans une déclaration préliminaire, il a expliqué que sa conduite avait été dictée par sa volonté de dénoncer les crimes, les abus et la corruption régnant dans l'armée américaine en Irak et en Afghanistan. Pour l'État américain, cela justifie les poursuites engagées mais, pour tous ceux qui ont dénoncé ces guerres injustes, il est un exemple à suivre. Des manifestants sont venus le soutenir lors de l'ouverture du procès.

Cette affaire rappelle celle des « papiers du Pentagone » pendant la guerre du Vietnam. En 1971 Internet n'existait pas, mais des documents classifiés avaient été photocopiés par un expert militaire, Daniel Ellsberg, qui



les avait transmis au New York Times, qui les avait publiés. Ces 7000 pages de documents montraient que la guerre du Vietnam était impossible à gagner et que les dirigeants américains avaient menti à leur peuple, tout comme Bush et Powell mentirent à leur tour en 2003 pour lancer leur

guerre contre le peuple irakien. Ellsberg avait été qualifié par Kissinger, qui menait alors la politique américaine, d'« homme le plus dangereux d'Amérique ». Mais, quarante ans après, ces papiers furent officiellement publiés et Ellsberg est devenu un exemple d'homme déterminé

face au pouvoir aveugle. Interrogé sur le sort du soldat Manning, Ellsberg a d'ailleurs déclaré que, s'il est vraiment responsable de ce dont on l'accuse, alors il est son « héros ».

Jacques FONTENOY

• Chine

Incendie dans un abattoir de volaille

Le feu tue, le capitalisme aussi

L'incendie qui s'est déclenché le 3 juin à 6 heures du matin dans l'abattoir de poulets Jilin Baoyuanfeng, situé dans la périphérie de Dehui, à 800 kilomètres au nord-est de Pékin, a causé la mort d'au moins cent vingt travailleurs, essentiellement des femmes. Plusieurs dizaines d'autres ont été blessés et d'autres corps étaient encore vraisemblablement ensevelis sous les décombres.

Sur les 1 200 employés de l'abattoir, 300 à 350 étaient présents dans les locaux à cette heure de changement d'équipe. Selon différentes sources locales, une explosion due à l'ammoniac utilisé dans le système de refroidissement, ou encore un court-circuit, aurait provoqué l'embrasement rapide de l'usine. Pourtant récent, le bâtiment était dangereux, ne serait-ce qu'en raison des matériaux d'isolation inflammables dont les cloisons étaient recouvertes, pour maintenir la température à des valeurs compatibles avec la découpe et le conditionnement des 67 000 tonnes de poulet livrées

chaque année dans vingt villes. Le lendemain de l'incendie, le 4 juin, une manifestation de colère des proches des victimes avait lieu à Dehui. Les participants, accusant l'employeur d'avoir bafoué les règles minimum de sécurité, y ont dénoncé les conditions de travail des ouvrières, notamment l'exiguïté des couloirs de circulation. Plusieurs témoignages ont même accusé les responsables de maintenir la majorité des issues verrouillées pendant le travail, dans le but d'empêcher les travailleurs d'aller prendre l'air à l'extérieur. Seule une petite porte semble avoir été maintenue ouverte, ce qui, dans le mouvement de panique

provoqué par l'embrasement et l'extinction de l'éclairage, a causé la mort de tous ceux qui étaient restés pris au piège, une centaine d'ouvrières seulement ayant pu s'échapper.

Dans la zone d'agro-industrie de Dehui, Jilin Baoyuanfeng n'est pas la plus grande firme mais, là comme ailleurs, les patrons considèrent la sécurité des ouvriers comme totalement secondaire, et passant bien après la productivité. La sécurité anti-incendie, notamment, est totalement ignorée dans une grande partie des usines de Chine, qu'il s'agisse des issues, des équipements de sécurité ou des exercices proposés au personnel. Les patrons, la plupart du temps, bénéficient de l'aveuglement volontaire d'autorités locales corrompues, pour faire produire au mépris de la santé et de la vie de leurs employés. Le secteur le plus souvent cité

Au sommaire de Lutte de classe n° 152 (mai-juin)

- France
 - Les mobilisations contre Hollande et la nécessité d'une politique de classe
- Paradis fiscaux: de l'évasion fiscale des plus fortunés à la finance débridée
- Chypre
 - Du paradis fiscal à l'enfer de la crise du capitalisme
- Hongrie
 - La spirale infernale de la surenchère nationaliste
- Espagne
 - Face à la faillite de la gauche et aux attaques des capitalistes et de la droite, quelles perspectives pour la classe ouvrière?
- États-Unis
 - Detroit: une grande ville ouvrière dépeçée par l'avidité sans bornes des capitalistes



sur la liste noire des accidents mortels est celui des mines de houille. Le nombre d'incendies relevé sur les chantiers et dans les usines agro-industrielles est cependant en croissance: selon les autorités chinoises elles-mêmes, 125 400 incendies au travail avaient été recensés en 2011, entraînant la mort de plus

de 1 100 personnes. Et l'appétit des capitalistes de l'abattage, pour rattraper les ventes de poulets ralenties en avril et mai par l'apparition d'un nouveau virus aviaire, n'a sans doute pas amélioré les conditions de travail des ouvrières de Dehui.

Viviane LAFONT

• Portugal

Le rejet de l'austérité

Au Portugal, il n'est guère de jour sans manifestation contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement. Les attaques répétées contre les retraités, les chômeurs, les fonctionnaires et tous les salariés ont en effet du mal à passer.

Les mouvements n'ont pour le moment pas retrouvé l'ampleur des manifestations du 15 septembre ou de la grève générale du 14 novembre derniers. Pourtant la contestation est générale et s'exprime aussi bien au niveau d'entreprises isolées, de villes, de quartiers, de professions, qu'au niveau national.

Dans la période récente, la confédération syndicale CGTP, liée au PC, a manifesté le samedi 25 mai pour demander la démission du Premier ministre. Jeudi 30 mai, saisissant l'occasion du premier des quatre jours de congé supprimés à l'automne dernier, elle appelait à des grèves et des manifestations sur le thème « Libérer le Portugal de l'austérité ». Le

métro de Lisbonne a été paralysé et de nombreux arrêts de travail se sont produits à la Poste, menacée de privatisation. La direction du syndicat présentait la journée comme un test « en vue d'une lutte plus générale ».

Samedi 1^{er} juin après-midi, c'était au tour des collectifs « Que la Troïka aille se faire voir », à l'origine des manifestations du 15 septembre, d'appeler à manifester à Lisbonne, à Porto et dans une quarantaine de villes sous le slogan « Unis contre la Troïka ». Car cette Troïka, composée de représentants de l'Union européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international, est largement considérée, y compris à droite, comme la responsable

de la politique d'austérité imposée au pays.

Par ailleurs la confédération UGT, dont la direction est liée au Parti socialiste et à la droite, est en discussion avec la CGTP en vue d'une grève générale unitaire. La dernière remonte à novembre 2010 et s'opposait à un plan d'austérité lancé alors par le gouvernement socialiste. Le dirigeant de l'UGT a beau affirmer qu'il n'est pas contre l'actuel gouvernement de droite et qu'il attaque seulement la Troïka et les restrictions budgétaires, une telle grève serait pour le Premier ministre Passos Coelho un désaveu cinglant, au moment où l'économie recule de 2,7 %, où le chômage atteint 18 % et où la consommation alimentaire recule pour la première fois depuis 1974.

Du côté des partis politiques, le PS relève la tête et prend la direction de l'opposition, où il retrouve le PC



et le Bloc de gauche. De leur côté certaines personnalités de droite, d'anciens ministres et l'ancien président de la République Mario Soares regrettent le bon temps du Bloc central de 1983-1985, lorsque le PS et le parti de droite PSD assuraient ensemble la stabilité gouvernementale. Tous visiblement se positionnent pour tenter de jouer un rôle, en constatant l'ampleur du

mécontentement. Mais ni le retour de la gauche aux affaires ni une alliance gouvernementale gauche-droite n'apporteraient aux classes populaires une quelconque amélioration. Elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour riposter à la politique d'austérité, en battant en brèche le pouvoir de la bourgeoisie.

Vincent GELAS

• Italie

Peine alourdie en appel contre le patron d'Eternit

La cour d'appel de Turin a condamné en appel à dix-huit ans de prison, contre seize ans en première instance, le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, propriétaire d'Eternit Suisse, pour avoir causé la mort de trois mille personnes, ouvriers ou riverains victimes de l'amiante produit dans l'une des quatre usines italiennes du groupe, celle de Casale Monferrato.

Il a aussi été condamné à verser plusieurs dizaines de millions d'euros de dédommagement aux nombreuses parties civiles. Du fait de son décès l'an dernier, les poursuites contre le baron belge Louis de Cartier de Marchienne, co-administrateur du groupe Eternit, ont été abandonnées.

Les avocats de Schmidheiny ont aussitôt dénoncé un verdict « absurde » et « injuste » et annoncé que l'industriel allait se pourvoir en cassation. En tant qu'individu, il s'indignerait sans doute de voir une crapule assassiner une personne pour s'enrichir en lui volant ses économies. Mais,

en tant qu'industriel, il n'est pas choqué que sa société ait empoisonné toute une région pendant près de quatre-vingts ans, entre 1907 et 1986, et d'avoir caché la vérité alors que les dangers de l'amiante étaient connus depuis 1906 ; il estime « injuste » qu'on lui reproche d'avoir tué au moins trois mille personnes pour lui permettre de devenir milliardaire, et il ne veut pas en payer les conséquences.

Le procès intenté en Italie contre les deux anciens propriétaires et administrateurs

d'Eternit pour « catastrophe sanitaire et environnementale », et qui a abouti à leur condamnation en février 2012, était une première, due à l'acharnement d'un procureur ainsi qu'à la mobilisation des victimes de l'amiante et des collectivités locales touchées. Que la peine ait été non seulement confirmée mais alourdie en cour d'appel est une victoire pour tous, même si l'accusé, réfugié en Suisse, reste hors d'atteinte de la justice italienne.

En France, la justice n'a

encore jamais osé s'en prendre au puissant lobby de l'amiante. Les plaintes déposées contre ces criminels se sont terminées par un non-lieu et la seule juge qui tentait de les incriminer, la juge Bertella-Geffroy, a été dessaisie de ses dossiers sous un prétexte bureaucratique. Les industriels et leurs complices, responsables de la mort de milliers de personnes, s'en sont toujours sortis les mains blanches, aussi blanches que les fibres mortelles qu'ils produisaient.

Marianne LAMIRAL

• Départements d'Outre-mer

La suppression du RSTA, un coup porté aux plus démunis

Le 1^{er} juin, le gouvernement a mis fin au revenu de solidarité temporaire d'activité (RSTA), instauré sous le gouvernement précédent, suite aux grèves contre la vie chère et les bas salaires menées par les travailleurs de Guadeloupe et de Martinique en 2009. Ce dispositif avait été étendu à La Réunion après que des dizaines de milliers de travailleurs eurent eux aussi manifesté en mars de cette année-là.

Le RSTA apportait aux salariés percevant mensuellement moins de 1,4 smic un supplément de 100 euros. À ce revenu était venue s'ajouter ce que l'on a appelé à La Réunion la prime Cospar, payée par le patronat, d'un montant de 50 à 60 euros selon les tranches de salaire. C'est donc sur un résultat obtenu par les luttes

que revient aujourd'hui le gouvernement, n'hésitant pas à porter ses coups contre les travailleurs les plus pauvres.

La mise en place du RSTA à La Réunion avait été laborieuse. Des milliers de travailleurs avaient attendu des mois avant de pouvoir le percevoir, sous prétexte par exemple de pièces manquantes aux

dossiers. Beaucoup d'entre eux furent ainsi privés de nombreux versements. Mais, malgré tous ces obstacles, jusqu'à 100 000 travailleurs ont bénéficié les années suivantes de ce dispositif. Ce chiffre est dernièrement descendu à 40 000, tant le bilan de la gestion du RSTA est catastrophique, disent des militants syndicaux.

Pensant atténuer les effets de la mesure qu'il vient de prendre, le gouvernement a rappelé que d'autres dispositifs existaient, dont le RSA, oubliant au passage de préciser que, même si le RSA est activé pour remplacer le RSTA,

la majorité des bénéficiaires actuels du RSTA y perdront jusqu'à 100 euros, ce qui est énorme pour des travailleurs aux faibles revenus.

En fait, le gouvernement Hollande-Ayrault applique ce qui avait été décidé par le précédent gouvernement de droite, qui avait limité la mesure à une période de trois ans, prolongée d'une année en 2012, période électorale oblige. Tous partagent l'idée, avec la bourgeoisie qu'ils représentent, que les revenus des travailleurs sont un « coût » qu'il convient de réduire. Et c'est donc sans aucun état d'âme qu'ils ont

décidé de priver 40 000 familles ouvrières de rentrées annuelles pouvant aller jusqu'à 2 000 euros, quand deux conjoints étaient éligibles au RSTA et ne le seraient pas au RSA. Et l'argent ainsi grappillé dans la poche des travailleurs sera, à n'en pas douter, redistribué par le gouvernement aux classes riches qui, dans les DOM, bénéficient d'importants avantages fiscaux.

C'est par leurs luttes que les travailleurs avaient arraché des revenus supplémentaires. Ce n'est que par leurs luttes qu'ils pourront les maintenir.

Émile GRONDIN

• Le gouvernement et les autoentrepreneurs

Les « poussins » vont perdre des plumes

Les pigeons ont fait des émules. Voici maintenant les « poussins ». Mais les uns et les autres ne jouent pas dans la même (basse)-cour.

Les pigeons étaient des patrons de start-up mécontents de la fiscalité qui allait frapper la revente de leur entreprise. Le gouvernement Hollande-Ayrault étant plus qu'attentif à toutes les exigences du patronat, il leur avait vite cédé.

Les poussins, comme leur nom le suggère, sont des patrons minuscules, « autoentrepreneurs ». Si certains d'entre eux se considèrent comme des patrons en herbe, d'autres sont d'anciens salariés qui n'ont guère eu d'autre choix pour survivre que d'adopter ce statut, d'autant que, dans le contexte de la crise, bien des

patrons poussaient leurs salariés dans cette direction. Ce n'est pas un hasard si ce statut particulier a été mis en place par la droite en 2009, dans la foulée de la crise de 2008. C'était une façon de modérer la crue du chômage.

Le statut d'autoentrepreneur vise à faciliter la création de très petites entreprises avec un régime fiscal avantageux. Il permet, à un salarié à temps partiel ou à quiconque, de gagner un complément de revenu. Quant à celui qui rêve de créer « son » entreprise, c'est un moyen de tester ce projet sans trop de risque. Ces autoentrepreneurs seraient aujourd'hui 900 000.

Or, avec la crise, le patronat du bâtiment est monté au créneau, dénonçant la « concurrence déloyale » dont seraient responsables les

autoentrepreneurs, nombreux dans ce secteur d'activité. Le gouvernement a donc réagi et, vendredi 30 mai, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a laissé entendre que la réforme qui prévoit de limiter le statut des autoentrepreneurs dans le temps (d'un an à cinq ans) serait limitée au secteur du bâtiment. « Pas d'inquiétude », a-t-il ajouté en direction des autres secteurs. Le ministre du Budget Bernard Cazeneuve était lui aussi rassurant : la réforme ne se ferait qu'« à la marge ». Le gouvernement semblait donc vouloir satisfaire les patrons du bâtiment en réduisant la prise de bec avec les poussins.

Mais, depuis, la ministre de l'Artisanat Sylvia Pinel a déclaré que « la réforme n'est pas abandonnée ». Selon elle, les propos de Jean-Marc Ayrault auraient été tronqués. Plusieurs secteurs

resteraient concernés, pas seulement le bâtiment. Et pas question de céder à la demande de la fédération des autoentrepreneurs qui voulait voir ce dossier confié à la ministre des PME, Fleur Pellerin, jugée à tort ou à raison plus favorable. Les poussins devraient être fixés bientôt sur leur sort.

Pour ne pas s'en prendre au grand patronat fauteur de chômage, les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs et les statuts particuliers destinés à en amortir l'impact. Ce n'est qu'une source de contradictions de plus entre les uns et les autres, qui rend chaque arbitrage un peu plus difficile. Et les poussins sont en train de réaliser qu'ils seront plus ou moins bien traités selon la couvée dont ils sont issus.

Jacques FONTENOY

• Mort d'une chômeuse

La procédure a été respectée !

Le 30 mai, dans une cité HLM de Canet-en-Roussillon dans les Pyrénées-Orientales, Stella Rakic, 51 ans, mère d'un enfant, n'a pas survécu à un malaise en présence d'une huissière et de gendarmes venus lui réclamer 1 790 euros de la part de Pôle emploi.

Le directeur régional de Pôle emploi a eu beau se déclarer « *atterré par ce décès* », la procédure de saisie « *semble avoir été respectée* », a fait savoir une source judiciaire. Cette travailleuse ayant été licenciée en 2010 d'une entreprise de restauration, Pôle emploi lui a versé des indemnités en attendant que les Prud'hommes se prononcent sur la plainte qu'elle avait déposée. Ensuite, Pôle emploi a mis le paquet pour récupérer un trop-perçu en faisant appel à la force publique, de façon à ce que « force reste à la loi » : celle d'une société faite pour écraser les petites gens, y compris pour récupérer une somme dérisoire comparée aux milliards brassés par les classes riches, car ces gens-là ont des principes !

Le seul imprévu a été la crise cardiaque, aussi imprévue que le suicide il y a quelques mois d'un chômeur nantais à qui Pôle emploi réclamait le remboursement d'un trop-perçu du fait qu'il avait travaillé brièvement en intérim, deux mois auparavant, sans le déclarer. Là aussi, tout s'était déroulé de façon réglementaire, conformément au « plan d'action pour l'amélioration du taux de recouvrement des indus » que la direction de Pôle emploi a fait distribuer à ses responsables.

À quand un plan d'action pour l'amélioration du taux de recouvrement des salaires, ce qui supposerait l'interdiction des licenciements et de la cohorte de drames qui en découlent ?

Jean SANDAY

• Marseille

Une manifestation contre la violence et la misère dans les cités

Samedi 1^{er} juin, plus d'un millier de manifestants ont défilé dans le centre de Marseille, protestant contre les assassinats de jeunes dans les cités où les dealers imposent de plus en plus leur loi, contrôlant les entrées de la cité, voire celles des immeubles, enrôlant même de jeunes enfants.

Le dernier jeune assassiné n'avait que 17 ans. Dans son quartier, Saint-Joseph, une manifestation avait regroupé la semaine précédente une centaine de personnes, prétendant défendre la sécurité en s'en prenant à des Roms, installés non loin, lesquels n'avaient bien sûr rien à voir avec ces assassinats à la Kalachnikov. Cette manifestation reprenait en partie les slogans aussi odieux qu'imbéciles du Front national représenté par un dirigeant local.

Ce sont par contre les causes réelles du développement de tant de violence que dénonçaient les manifestants du samedi 1^{er} juin. La plupart d'entre eux, de nombreux jeunes qui brandissaient des pancartes avec simplement le nom de leur cité, des femmes, venaient des quartiers Nord. Ceux-ci rassemblent les plus grandes cités de Marseille, parmi les



plus pauvres. Des parents d'enfants victimes de règlements de comptes ouvraient la marche. Tous répondaient à l'appel d'un collectif créé par des associations et des habitants après les assassinats du début de l'année.

Ces manifestants désignaient aussi la misère qui engendre inévitablement la violence. Comme cette pancarte « *Ras-le-bol du chômage* », brandie par un jeune. « *Dans la violence, il n'y a pas que les règlements de comptes. Je rappelle*

que la première violence c'est le chômage et la pauvreté. C'est un problème global de désespoir de la jeunesse, d'absence de perspectives », a déclaré la porte-parole du collectif.

Celui-ci en appelle à l'État en lui soumettant ce qu'il appelle « *un plan d'urgence pour sauver nos quartiers* », avec une liste de 23 propositions demandant plus de dialogue entre les habitants et les autorités, une police exemplaire et de proximité, le renforcement

du soutien scolaire, des emplois pour les jeunes et des services publics à la hauteur des besoins.

Pour que la vie des habitants change, il faudra évidemment plus que l'espoir de voir les autorités prendre en compte ne serait-ce qu'une partie de ces propositions. Mais la manifestation a eu le grand mérite de dénoncer les causes réelles de la multiplication des assassinats suscités par le trafic de drogue dans les cités les plus pauvres.

Correspondant LO

• Goodyear – Amiens

En lutte contre la fermeture

Lundi 3 juin, cent cinquante ouvriers de Goodyear à Amiens ont bloqué l'usine et l'axe principal de la zone industrielle avec des pneus enflammés. Cinquante autres se sont rendus au tribunal de Nanterre, qui examinait une demande de la CGT pour annuler le plan de fermeture de cette usine de 1 173 salariés.

La direction ne s'imaginait certainement pas, il y a maintenant sept ans, que la bataille qu'elle engageait pour la fermeture du site d'Amiens durerait aussi longtemps. Commencée sous la forme d'un chantage à l'emploi – « acceptez une lourde dégradation de vos conditions de travail, sinon on ferme » –, l'offensive des actionnaires est rapidement et de plus en plus clairement apparue comme une volonté de fermer le site. Grâce à des recours en justice et surtout à la prudence qu'ont inspirée

les actions ponctuelles, mais déterminées et massives, des salariés, la fermeture a été différée jusqu'alors.

À présent, c'est Arnaud Montebourg qui vient en aide aux patrons de Goodyear en déclarant qu'il n'y a plus qu'à accepter la fermeture, faute de repreneur. Le même avait, lors de la campagne des primaires socialistes, déclaré sur le parking de l'usine qu'il mettrait en place une loi pour interdire les licenciements boursiers. Comme le dénonce la CGT, Hollande avait repris cette

même promesse, sur le même parking, lors de la campagne présidentielle. Il met en place à présent l'ANI, qui facilite les licenciements.

À l'approche des élections municipales, c'est maintenant au tour des députés de gauche locaux et au maire PS de faire semblant de pleurer sur le sort des salariés de l'entreprise... qu'ils n'ont jamais soutenus jusqu'à présent!

Les salariés ont eu quelques années de répit, mais ne s'imaginent pas du tout devoir maintenant se résigner au chômage ou à un travail payé sept ou huit euros de l'heure, comme beaucoup dans la région. Alors, leur combat continue.

Correspondant LO



• France Télécom-Equant – Rennes

Premier avertissement pour la direction

Mardi 3 juin, un peu plus de 200 salariés du groupe France Télécom se sont réunis sur le site de Cesson-Sévigné près de Rennes, à l'appel des organisations syndicales CGT, CFDT, SUD et CFTC.

En effet la direction du groupe a annoncé sa volonté de transférer rapidement un certain nombre des activités de la branche « entreprises », réalisées actuellement dans

la maison mère et dans sa filiale Equant, vers ses filiales où les salariés travaillent avec la convention collective Syntec, la plus défavorable de ce secteur, et avec des accords collectifs également réduits au minimum. Elle prévient d'ores et déjà que, en conséquence, les effectifs devraient diminuer de 800 pour la maison mère et de 300 à 400 pour Equant. Son argument est celui de tous les patrons aujourd'hui: pour

que l'opérateur Orange soit concurrentiel face à Free, il faudrait un « modèle social plus performant ». Traduire: les salariés doivent faire des sacrifices pour maintenir les profits et les dividendes des actionnaires!

La direction entretient pour l'instant le flou sur le sort qu'elle réserve aux salariés travaillant sur les activités qui seraient transférées. Elle parle de mobilités « de gré à gré »,

comme si l'on pouvait être librement volontaire pour subir de telles régressions sociales, afin de pouvoir continuer à faire son travail! Certains chefs commencent à expliquer qu'il va falloir postuler dans les filiales Syntec pour conserver son travail, d'autres se veulent rassurants en expliquant que telle ou telle équipe ne serait pas concernée.

Mais, pour se protéger, il serait illusoire d'espérer passer entre les gouttes ou de compter sur les discussions de salon entre la direction et

les organisations syndicales qui accepteraient d'accompagner son plan. Les salariés savent, grâce aux mobilisations qui ont eu lieu dans le passé à Rennes et qui ont payé à chaque fois, que seule leur mobilisation les protégera.

Ils se sont donc quittés avec la perspective d'un nouveau rassemblement avant la fin juin, afin d'avertir la direction qu'elle devra faire face à leur réaction collective si elle veut s'en prendre à leurs conditions de travail.

Correspondant LO

• La Poste – Ingré (Loiret)

Contre le licenciement de leurs camarades Des facteurs posent la sacoche

Révoltés par la décision de leur direction de mettre à la porte quatre de leurs camarades, les facteurs du secteur ouest de la banlieue d'Orléans se sont mis en grève, les lundi 3 et mardi 4 juin.

Les quatre jeunes postiers licenciés assuraient chacun une des quarante tournées du centre. Enchaînant les contrats les uns derrière les autres, ils occupaient le poste depuis un an pour l'un, et jusqu'à plus de deux ans pour les autres.

Le directeur de la plateforme s'est tout de suite retranché derrière la législation en matière de contrat à durée déterminée, déclarant

« qu'il ne voulait pas être dans l'illégalité ».

Mardi matin, les facteurs ont décidé de se rendre à la direction départementale du courrier à Orléans – La Source. Mais alors que La Poste, après avoir connu plusieurs cas de suicide dans ses services, prône depuis « le grand dialogue social », le directeur était aux abonnés absents.

Qu'à cela ne tienne. Le CHSCT régional (comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail) se tenait l'après-midi à La Source. Les grévistes ont décidé de s'inviter à la réunion. Très méprisant, le directeur, qui avait à côté de lui un huissier destiné à prendre le nom

des 25 personnes occupant la salle, s'est contenté de déclarer: « Vous pouvez faire grève pendant un mois, je ne bougerai pas. » Tous les délégués syndicaux du CHSCT ont refusé de siéger dans de telles conditions et ont quitté la salle avec les grévistes.

À la sortie, les quatre jeunes, très émus, ont remercié leurs copains pour leur soutien. Les discussions allaient bon train: « À La Poste, c'est comme au gouvernement, il est où le changement? » Un des jeunes a conclu: « De toute façon, ça ne durera pas, ça va péter. » Et, pour maintenir le moral, des pétards ont été lancés devant les bureaux de la direction.

Correspondant LO

• ADP

Privatisations, les profits décollent

L'État vend une partie de ses actions d'Aéroport de Paris (ADP), ce qui lui rapportera près de 700 millions d'euros. Il conservera cependant plus de 50% du capital, ce qui le dispense de demander l'accord du Parlement.

Cette privatisation d'ADP a commencé sous la droite mais, d'un gouvernement à l'autre, la gestion ne change pas. Un aéroport devrait être un service public. Mais ADP est géré depuis longtemps comme une société privée, ne cherchant que le profit, et cela avant même sa privatisation. Le personnel qui travaille sur la zone est morcelé

en des dizaines de sociétés différentes, avec des conditions toujours plus dures, des payes plus petites. Et ADP cherche la rentabilité par tous les bouts, en faisant payer cher ses services, en transformant le moindre mètre carré disponible en parking payant, en zone commerciale ou en immeuble de bureaux.

Plus qu'un aéroport, ADP est une machine à profit. Les spéculateurs apprécient: l'action a progressé de 22% en trois ans, quand le CAC n'a progressé que de 14%. Les travailleurs et les usagers, eux, apprécient moins.

Alain LECAIRE

• PSA – Aulnay

Après l'accord de fin de grève

La direction prise à son propre piège

Lorsque la direction de PSA Aulnay, le 29 mai, a accepté d'étendre à l'ensemble des travailleurs de l'usine le protocole obtenu par les grévistes, elle espérait désamorcer une situation qui l'inquiétait. Une fois de plus, elle s'est trompée dans ses calculs...

Rappelons que, juste avant le week-end de Pentecôte, la direction avait signé avec les grévistes un protocole mettant fin à quatre mois de grève, où les travailleurs obtenaient, outre l'amnistie totale, une prime supplémentaire de 20 000 euros en plus du plan social et l'assurance, pour ceux qui le voulaient, d'être reclassés dans le groupe.

Mais, dans les deux semaines qui ont suivi, des centaines de discussions avaient lieu avec des travailleurs qui n'étaient pas dans la grève, ou ne l'avaient pas faite en entier, à qui les militants expliquaient que la seule voie pour obtenir les mêmes conditions était de s'organiser et de se mobiliser. Lundi 27 mai, un nouveau débrayage entraînait déjà plusieurs dizaines de travailleurs.

C'est pour essayer de désamorcer cette situation que la direction a lâché tout de suite. Le nouveau DRH central de PSA, celui-là même qui se répand dans la presse à longueur de journée pour prétendre que les grévistes n'ont rien gagné, a dû annoncer le mercredi 29, d'une voix blanche, que le protocole était ouvert à tous, et que les volontaires auraient jusqu'au lundi 3 juin pour signer le protocole, être licenciés, et toucher la somme maximale.

Aucune confiance dans la direction

Mais ce que la direction n'avait pas prévu, c'est le nombre de travailleurs qui allaient s'engouffrer dans la brèche ouverte par les grévistes. En effet il n'y a plus que deux solutions pour les ouvriers : préférer le licenciement tout de suite, avec plusieurs dizaines de milliers d'euros – parfois plus de 100 000 selon

l'ancienneté –, ou croire dans les belles promesses de reclassement de PSA, en risquant à la fin de se retrouver dehors quand même, à la fermeture de l'usine, mais avec la somme minimale. Le choix est vite fait ! Plus personne – certains chefs d'équipe compris – n'a la moindre confiance en PSA, et chacun préfère compter sur lui-même pour retrouver du travail plutôt que sur le patron.

Résultat : vendredi 31 mai au soir, c'étaient plus de 850 ouvriers et chefs qui avaient signé la lettre d'intention ! Vu le nombre de travailleurs qui sont déjà partis, cela représente une immense partie des effectifs restants.

La direction, complètement dépassée par l'ampleur de l'hémorragie, a très vite montré à quel point il est justifié de ne pas lui faire confiance. Alors qu'elle s'était engagée à ne pas mettre de conditions à l'obtention du chèque, elle a fait un virage à 180° pour dire que maintenant, pour que l'accord soit valable, le candidat au départ devait présenter un CDI ou un CDD de six mois ou un contrat d'intérim de trois mois dans les huit jours ! Comme elle n'est pas assez stupide pour croire qu'un ouvrier va trouver un CDI en 48 heures, cela ne signifie qu'une chose : elle veut décourager les volontaires, ou les inciter à faire de faux contrats de travail, pour pouvoir prétendre – pas vu, pas pris ! – qu'elle n'a pas envoyé d'un coup près de mille ouvriers à Pôle emploi.

Bientôt les deux équipes rassemblées

Évidemment, les signataires ne se sont pas fait avoir. Renforcés moralement par le soutien et l'aide des militants qui ont fait quatre mois de



Assemblée générale le 4 juin.

grève, ils sont allés demander des explications – expliquant à la direction, pour certains, qu'ils n'avaient jamais fait grève, qu'ils ne s'étaient jamais syndiqués, mais que cette trahison-là était celle de trop, et que c'était finalement les militants de la CGT qui avaient raison.

Le matin du 4 juin, la CGT appelait à une réunion d'information. 250 travailleurs, soit la grande majorité de l'effectif présent sont venus et ont voté leurs revendications : pas de critères pour toucher les 20 000 euros supplémentaires, et un délai prolongé pour ne pas avoir à réfléchir dans la précipitation à une décision aussi grave. Ils sont ensuite allés accompagner une délégation pour présenter ces revendications à la direction, en

manifestation.

Pour l'instant, la direction campe sur ses positions. Mais elle sait qu'elle a, de nouveau, un gros problème sur les bras. De plus en plus de travailleurs comprennent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour se sortir du bourbier où PSA les a mis. Et certains ont bien des raisons d'être motivés : de vieux ouvriers par exemple, qui sont à quelques mois ou quelques semaines de la retraite, verraient leur indemnité passer de 45 000 à 110 000 euros en acceptant le licenciement ! Ce ne sera qu'un juste retour de bâton pour un patron qui, depuis des années, empêche les anciens de partir en préretraite et les tue à petit feu sur les chaînes.

Lundi 10 juin, l'ensemble de l'usine doit passer en une

équipe – alors que l'agitation des jours précédents n'a touché que l'équipe du matin, celle d'après-midi étant au chômage. Les travailleurs ont décidé, lors de l'assemblée du 4 juin, de consacrer toute la semaine à contacter les camarades de l'autre équipe, et à persuader les hésitants de venir le lundi suivant à une grande assemblée générale regroupant les deux équipes.

L'ambiance n'est pas encore explosive, mais les travailleurs veulent des garanties. Beaucoup se rendent bien compte que le seul langage que la direction comprend est celui de la confrontation et de l'organisation collective. Rien ne dit que le patron n'en fera pas de nouveau l'expérience dans les semaines qui viennent.

Correspondant LO

• Renault – Flins

Ghosn et Montebourg en visite publicitaire

Mardi 28 mai, Carlos Ghosn, le PDG de Renault-Nissan, flanqué d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, est venu faire un tour à l'usine Renault de Flins. Il s'agissait de faire de la publicité à sa politique opportunément secondée par l'accord de compétitivité maison.

Ils sont allés dans quelques endroits bien choisis de l'usine, dans la plus grande discrétion. Ghosn a fait son discours devant l'encadrement et des travailleurs triés sur le volet et, concertation

oblige, il a reçu les secrétaires des syndicats, autorisés chacun à lui poser une question, et une seule. Au sujet de ce qui préoccupe les travailleurs, c'est-à-dire l'embauche, non pas dans trois ans avec l'arrivée théorique de la Nissan Micra, mais tout de suite, vu les problèmes d'effectifs, il a botté en touche. Tout cela, voyons, dépendra de la conjoncture au niveau européen et, de toute façon, cela se traite localement, « aux soins de la direction de l'usine ».

Montebourg, lui, a parlé avec emphase de la

« relocalisation de l'industrie sur le sol français » puis il a fait quelques ronds de jambe et adressé ses « félicitations » à « Monsieur le président » Ghosn.

On ne peut pas dire que ces deux-là soient en phase avec les travailleurs : la politique de Renault, avec l'accord de compétitivité signé par tous les syndicats sauf la CGT, c'est l'augmentation du temps de travail, le blocage des salaires, la mobilité inter-sites et la réduction des effectifs. Aucun motif à félicitations.

Correspondant LO

Une brochure de Lutte Ouvrière
La lutte des
travailleurs de PSA
contre la fermeture
de l'usine d'Aulnay

4 euros



• CPCU – Compagnie parisienne de chauffage urbain

13 ans après l'accident, la direction nie toujours sa responsabilité

Un procès contre la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) devant le tribunal correctionnel de Paris vient d'avoir lieu... treize ans après les faits ! C'est le 15 novembre 2000 qu'un accident dû à un dégagement de vapeur dans une galerie à la porte de Clignancourt avait fait quatre morts et dix blessés.

La CPCU est une entreprise filiale de GDF Suez (à l'époque des faits Lyonnaise des eaux) qui produit et transporte de la vapeur d'eau pour chauffer les immeubles d'habitation et de bureaux parisiens. Elle emploie environ 500 personnes, surtout des ouvriers et techniciens qui interviennent sur le réseau et dans les chaufferies. À ce procès, les syndicats CGT et SUD sont parties civiles, la direction étant représentée par le directeur actuel. Les membres de la direction de l'époque

(rapidement mutés dans d'autres sociétés) ont « bénéficié » d'un non-lieu suite à l'enquête qui estimait que seule la société pouvait être impliquée. Pour le personnel, c'est vraiment une injustice car il estime que ce sont là les responsables.

Ce jour-là, il s'agissait de mettre en service une conduite de transport de vapeur sous pression de gros calibre située à 25 mètres de profondeur pour relier à l'Est parisien la nouvelle centrale de Saint-Ouen. Le procès n'a fait que démontrer

ce qui s'était avéré évident, à savoir le manque de sécurité et les risques inconsidérés que la CPCU a fait prendre aux personnels intervenants. Le chantier, rendu complexe par le parcours de la conduite de 4 km passant sous des voies SNCF, un canal, et longeant le périphérique, avait pris du retard et il fallait que cette conduite soit mise en service au plus tôt, le froid étant là, et il ne fallait pas que ce retard nuise à la réputation de la CPCU. Les horaires de travail étaient démentiels, jusqu'à 20 heures pour certains techniciens. Il fallait tout faire vite, et par exemple certaines portes de sécurité étaient montées à l'envers, la gaine de ventilation était obstruée par des madriers...

Les employés de la CPCU, bien conscients de la responsabilité de leur direction, avaient fait grève après l'accident pour demander de meilleures conditions de travail. Au lendemain de l'accident, la direction avait versé des larmes de crocodile en réunissant le personnel et en indemnisant les familles des victimes. Mais au procès elle a continué de renvoyer la responsabilité aux intervenants, et notamment au responsable du chantier mort dans l'accident. Le procureur du tribunal a demandé à la CPCU 7500 euros d'amende par victime et une somme de 225 000 euros. Des sommes bien dérisoires face aux milliards de bénéfice qu'affiche GDF Suez depuis des années.

Est-ce que les conditions de travail ont changé depuis ? La direction organise dorénavant un stage « vapeur » pour les nouveaux embauchés. Mais, pour ce qui concerne la vie sur les chantiers, la pression de la direction est toujours existante et la sécurité n'est toujours pas de mise, avec l'impréparation qui demeure et les heures supplémentaires qui entraînent fatigue et perte de vigilance. Alors, bien des travailleurs de la CPCU craignent qu'un nouvel accident grave se produise.

C'est bien la loi du profit qui a tué et blessé des ouvriers. Alors, pour préserver leur santé au travail et leur vie, ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Correspondant LO

• CHU Besançon

« Budget anémié, personnel épuisé, patients en danger ! »



À l'appel de l'intersyndicale du CHU de Besançon, plus de 200 agents étaient présents vendredi 31 mai, pour la venue de la ministre de la Santé, Marisol Touraine. La ministre était présente ce jour-là pour la pose de la première pierre de l'Institut régional fédératif du cancer (IRFC). Beaucoup d'officiels étaient au rendez-vous mais ne s'attendaient pas à pareil accueil.

Il y avait des banderoles, des slogans, des pancartes et surtout beaucoup de détermination, pour dire à la ministre ce que le personnel pense de la politique du gouvernement, qui conduit la plupart des hôpitaux publics à un endettement massif, avec pour conséquences des coupes sombres dans les effectifs.

À Besançon, l'activité du CHU augmente, mais l'effectif en revanche diminue. Les congés maladie, les recrudescences de troubles musculo-squelettiques (TMS), l'épuisement du personnel sont les

conséquences de cette politique d'austérité. Et au bout de la chaîne, ce sont aussi les patients qui en font les frais.

Ce même jour, le personnel d'anesthésiologie et des blocs opératoires était en grève pour demander, au minimum, le remplacement des absences pour congés maladie ou de maternité et la réouverture d'une salle de réveil de dix lits, fermée par manque d'effectif. Ce sous-effectif chronique, accentué depuis fin novembre 2012, a conduit le personnel soignant à se mettre en grève. Les raisons

du mécontentement sont nombreuses : engorgement aux blocs opératoires, mise sous pression des personnels en salles de réveil, qualité des soins dégradée : seules les fonctions vitales sont surveillées, au détriment d'une prise en charge adaptée à chaque patient.

La semaine précédente, les 23 et 24 mai, c'était le personnel de la fédération de bactériologie qui était en grève, et pour les mêmes raisons. Partout, dans tous les secteurs, soignants, administratifs, ouvriers, techniques, le personnel est en souffrance.

La colère du personnel hospitalier s'est donc fait entendre et cela fait du bien. Des feux se sont allumés en mai au CHU, ils ne sont pas près de s'éteindre.

Correspondant LO

Nos lecteurs écrivent



Une lectrice nous écrit sur les conditions d'accueil des patients dans le groupe Medica France, un des trois premiers groupes de cliniques privées en France, qui a fait en 2011 un chiffre d'affaires de plus de 632 millions d'euros. Sa direction elle-même parle de « bonne rentabilité opérationnelle », ce qui veut tout dire.

« Suite à une opération de la jambe, j'ai été hospitalisée l'an dernier pendant six semaines dans un établissement de soins de suite à Briançon. Ayant subi une deuxième opération en mars, l'assistante sociale de l'hôpital de Grenoble m'a proposé d'y retourner. J'ai refusé catégoriquement, préférant me débrouiller seule chez moi sans pouvoir poser le pied par terre.

Car, dans ce centre, la réalité que j'ai vue est bien différente que sur leur livret d'accueil, dans lequel apparaît un « parc aménagé de 4600 m² ». Publicité mensongère : il n'existe aucun espace

vert à l'extérieur du centre où les personnes à mobilité réduite ou en fauteuils roulants peuvent se rendre. Ce soi-disant parc, ce sont les pentes de la montagne. Une terrasse complètement délabrée est inutilisable. Excepté les chambres, les patients, dont une bonne partie sont des personnes âgées (voire très âgées), n'ont aucun endroit agréable où se réunir à plusieurs pour recevoir leurs visiteurs ou se tenir en cas de mauvais temps. Il existe uniquement une grande salle d'animation dans un sous-sol lugubre, où personne n'a envie d'aller.

De toute évidence, malgré sa gentillesse, le personnel est insuffisant. Par exemple, l'attente dans la salle à manger est interminable entre les plats : un seul employé pour servir 50 à 60 personnes, débarrasser les assiettes et faire la vaisselle.

Pour parler des repas, ils ne doivent pas coûter bien cher à la direction, vu leur qualité. Malgré un repos forcé en fauteuil roulant, j'ai perdu 3 kilos au lieu de reprendre des forces et un peu de poids !

Je ne peux m'empêcher de penser que la gestion de ce centre médical est surtout orientée vers une logique de profits, profitable aux actionnaires du groupe Medica France, aux frais de la Sécurité sociale, de nos mutuelles ou des malades. »

• SNCF

Les nombreuses raisons de faire grève

Un préavis national de grève a été déposé à la SNCF pour la journée du 13 juin prochain par la CGT, Sud-Rail, CFDT et UNSA. Cet appel à faire grève intervient à un moment où les problèmes s'accumulent... autant que le ras-le-bol des travailleurs du chemin de fer.

Tous les métiers sont concernés. Qu'il s'agisse des ouvriers des ateliers de réparation du matériel TGV ou autre, de ceux qui travaillent sur les voies, des contrôleurs ou des agents de conduite, grandes lignes comme lignes régionales ou de banlieue, de ceux qui sont dans les gares, tous subissent la dégradation de leurs conditions de travail. Ce sont les horaires modifiés continuellement et sans avertissement, les jours de repos qui ne sont pas fixés suffisamment à l'avance, les



emplois supprimés, le développement du travail de nuit, de week-end, les pressions permanentes de la hiérarchie sous prétexte d'augmenter la productivité, etc. Et cela, alors que les salaires, eux, n'augmentent pour ainsi dire pas, tandis que la SNCF

annonce quelque 360 millions d'euros de bénéfice pour 2012. Dans ce contexte, la réforme annoncée visant à transformer SNCF et RFF en trois nouvelles entreprises ajoute un élément d'inquiétude quant à l'avenir.

Dans ces conditions,

même si l'ambiance générale reste aujourd'hui marquée par un certain fatalisme, les cheminots ont toutes les raisons de répondre présents à l'appel de l'ensemble des syndicats et à faire grève le 13 juin.

Lucienne PLAIN

• SNCF région Nantes

Quatre jours de retrait des contrôleurs une action qui a payé

Après avoir appliqué pendant quatre jours leur droit de retrait, les contrôleurs de la région Nantes, c'est-à-dire des Pays de la Loire, ont fait reculer leur direction sur tout ce qu'ils demandaient, obtenant dix recrutements avant la fin de l'année, la fin des roulements spécifiques Rail Team, la remise à plat des roulements TGV et TER avec une mixité qu'il n'y avait plus, c'est-à-dire de pouvoir faire aussi bien des TGV que des TER.

Il a fallu quatre jours pour faire céder cette direction qui, depuis des mois et malgré de nombreuses alertes, n'avait rien voulu entendre des revendications des contrôleurs. En effet, depuis le suicide d'un des leurs au mois de mars sur son lieu de travail en gare de Saint-Nazaire, la situation sur la région Nantes n'a fait qu'empirer. Ce drame a particulièrement touché ses collègues et mis en lumière un malaise grandissant, qui s'est traduit par plusieurs autres tentatives de suicide.

Les délégués du CHSCT (comité d'hygiène et sécurité) du contrôle de Nantes ont averti la direction à maintes reprises, faisant même passer un questionnaire sur le ressenti de chacun sur ses conditions de travail. Malgré des réponses très alarmantes, le silence radio a persisté de la part de la direction.

Une série d'incidents, quelques jours avant le conflit,

a mis le feu aux poudres. Un contrôleur a été giflé par un passager et une contrôleuse s'est vu ordonner de continuer à travailler alors qu'elle demandait à être relevée après un suicide sur son train.

C'est donc logiquement que les délégués CGT du CHS ont déposé un droit d'alerte dès le lundi matin 27 mai et une soixantaine de contrôleurs ont fait valoir leur droit de retrait, en refusant de continuer à travailler dans de telles conditions. L'ampleur de cette réaction a surpris tout le monde, faisant voler en éclats les divisions entretenues par la direction depuis des années entre contrôleurs du TGV et du TER en créant des roulements spécifiques comme Rail Team.

La réponse de la direction a d'abord été une tentative pour opposer les contrôleurs du TGV et ceux du TER, qui n'avaient pas déposé de droit d'alerte mais qui étaient dans le



mouvement. Pour la direction, ils devaient reprendre le travail. Peine perdue, TGV ou TER, ils sont restés ensemble dans le mouvement et mardi 28 mai, à plus de 80, ils étaient en droit de retrait et ont envahi la réunion des délégués du personnel où se déroulaient les négociations et ont dit tout ce qu'ils avaient sur le cœur. Cette action a regonflé le moral et surtout permis de se rendre compte que, quel que soit notre statut, tous avaient les mêmes problèmes.

Devant ce mouvement soudé, qui prenait de l'ampleur les deux jours suivants et menaçait de s'étendre, la direction a fini par céder en proposant ce que demandaient les contrôleurs. D'autant plus qu'en gare, devant le mécontentement croissant des usagers, même si la

plupart des trains continuaient de rouler, les cheminots en service parlaient eux aussi d'exercer leur droit de retrait.

Jeudi soir 30 mai, les contrôleurs reprenaient le travail la tête haute, conscients d'avoir marqué des points face à une direction méprisante. Ils sont aussi conscients que c'est le retour de la solidarité entre cheminots et qu'unis, soudés, déterminés, le nombre faisant la force, on peut inverser le rapport de force et gagner. Conscients aussi du fait que, si tous les secteurs de la SNCF s'y mettaient aussi, il serait possible d'imposer des embauches, d'autres conditions de travail, de meilleurs salaires, etc. Une sacrée leçon pour les luttes à venir!

Correspondant LO

• Réseau Saint-Lazare Solidarité face à une agression

Lundi 5 juin au matin, sur un train partant pour Caen, une bande de quatre voyous importunait les voyageurs qui, rapidement, sont allés chercher l'aide du contrôleur. À son arrivée, celui-ci a violemment été pris à partie, mordu et frappé au point d'avoir le nez cassé, des hématomes aux côtes.

Dès que l'agression a été connue, les contrôleurs ont débrayé, exerçant leur droit de retrait, la sécurité au travail n'étant pas assurée. Pour des raisons d'économies, la direction de la SNCF ne cesse de diminuer le nombre de contrôleurs sur les trains et les agressions se multiplient. Sur le secteur de Saint-Lazare en particulier, le contrôleur est seul sur tous les trains, laissant le personnel et les voyageurs dans des situations d'insécurité comme celle qui vient de se produire.

Les contrôleurs se sont donc rassemblés avec l'intention d'interpeller la direction, qui leur a déclaré en substance: « Il n'y a pas d'argent, on ne peut rien faire pour vous. » Ces propos ne sont pas passés, les travailleurs réunis revendiquant qu'au moins dans les premiers trains du matin comme dans les derniers de soirée au minimum deux contrôleurs voyagent ensemble.

Devant la fin de non-recevoir de la direction, les contrôleurs se sont adressés aux autres cheminots, en commençant par les agents de conduite, qui ont débrayé à leur suite. Ils se sont retrouvés rapidement à environ 200. Il n'a alors pas fallu longtemps pour que la direction en rabatte: vers 17h30, elle faisait savoir qu'elle était prête à discuter et, quelques heures plus tard, huit embauches étaient annoncées. Ce qui a fait dire aux grévistes, prêts alors à reprendre le travail, que la solidarité avait été efficace, que la direction s'en souviendrait peut-être, mais eux, sûrement!

Correspondant LO

• Turquie

En réponse aux provocations du régime

Un mouvement de masse qui se développe

Ce n'était sans doute jamais que la millième ou la dix millième fois que la police turque intervenait contre des manifestants, en usant bien sûr de ses moyens habituels. Ceux qui manifestaient contre le projet de construction d'un centre commercial sur le lieu du Gezi Park, tout près de la place Taksim en plein cœur d'Istanbul, ont donc subi jeudi 30 et vendredi 31 mai ses assauts féroces. Les canons à eau, les grenades lacrymogènes, le gaz au poivre et surtout les matraquages sauvages auraient dû les renvoyer à leurs foyers perclus de coups, et décourager qui que ce soit de se joindre à eux. Mais voilà, il n'en a pas été ainsi.

Cette fois, les brutalités de la police n'ont fait que décupler l'indignation des manifestants et augmenter leur nombre. De nombreux jeunes, des travailleurs, venus de tous les quartiers de cette immense agglomération de 15 millions d'habitants, sont venus grossir les rangs des opposants à l'abattage des arbres du Gezi Park, ces grands platanes historiques qui, au beau milieu d'Istanbul, proposent leur ombre réparatrice et devaient céder la place devant la spéculation immobilière nourrie par les amis du Premier ministre.

La bataille a donc continué, faisant plus d'un millier de blessés, mais la violence policière s'est avérée impuissante devant le nombre toujours croissant des manifestants, qui pour se protéger édifiaient des barricades. L'affrontement a pris l'allure d'une contestation allant bien au-delà de la question des arbres vénérables du Gezi Park, concernant les méthodes du pouvoir, son recours permanent à la répression, son mépris pour la population, les tentatives de l'islamiste Erdogan d'imposer son ordre moral pour plaire aux confrères réactionnaires qui le soutiennent.

Samedi 1^{er} juin, le pouvoir a dû reculer, ordonnant à la police

de se retirer de la place Taksim et de ses abords. Mais c'est une foule encore plus grande qui l'a occupée, scandant le slogan « *Gouvernement démission !* » Des manifestants sont descendus dans les rues d'autres quartiers d'Istanbul, mais aussi de la capitale Ankara, à Izmir sur la côte égéenne, dans de très nombreuses villes grandes et petites.

Erdogan, lui, a affecté l'indifférence, déclarant qu'il pouvait tranquillement maintenir son voyage prévu dans les pays du Maghreb et empruntant un registre bien classique pour affirmer que les manifestants n'étaient qu'une poignée, manipulée par des extrémistes et par « l'étranger ». Mais il se retrouve en fait face à des masses déterminées qui se rassemblent dans tout le pays. Le soir, les foules grossissent de ceux qui, sortis du travail, viennent manifester leur soutien à ceux de la place Taksim ou d'autres places. Trois confédérations syndicales, dont DISK et KESK (la confédération des travailleurs des services publics), ont appelé à arrêter le travail les 4 et 5 juin et on parle de grève générale.

Les arbres du Gezi Park sont sauvés, au moins provisoirement, mais c'est maintenant



le problème du gouvernement Erdogan qui est sur le tapis. Son parti AKP a bien gagné trois élections successives, tirant parti de la situation favorable de la Turquie et de son essor économique. Mais, après une certaine prudence initiale, l'AKP affiche de plus en plus son islamisme, veut limiter la vente publique d'alcool, condamne l'avortement comme un meurtre, emploie la méthode musclée contre toutes les manifestations, multiplie les arrestations.

À cela s'ajoute maintenant l'engagement du régime en Syrie. En apportant son aide aux opposants islamistes de Bachar al-Assad, et en provoquant en retour des attentats comme celui de Reyhanli, dans le Sud-Est, Erdogan engage peu à peu la Turquie elle-même dans la crise. Beaucoup le lui

reprochent. En tout cas la montée du conservatisme choque toute une partie de l'opinion turque, qui en a assez de l'autoritarisme du régime, et cela ne se limite pas aux partisans du Parti social démocrate CHP, concurrent de l'AKP, qui défend la tradition kémaliste et qui voudrait tirer parti de l'actuel mouvement.

Quelles que soient les rodomontades du Premier ministre, cette sorte de Mai 68 que connaît la Turquie le remet sans doute en question. Mais le mouvement peut encore se développer. Pour beaucoup, ce qui est en cause est non seulement le régime, sa police et ses prétentions d'ordre moral, mais aussi son affairisme, la toute-puissance du patronat, l'exploitation et la dureté de la vie quotidienne, malgré les prouesses économiques dont

Erdogan se vante. La classe ouvrière peut non seulement participer au mouvement, mais s'organiser sur ses propres bases, mettre en avant ses propres revendications, s'affirmer comme une force politique qui veut en finir avec cette société d'exploitation.

Bien des travailleurs, des jeunes qui se sont mobilisés ne se contenteront pas d'une vague perspective de changement politique à la tête de l'État. Un tel mouvement est une leçon bien plus forte que tous les discours. Ses participants ont pu mesurer, dans les rues d'Istanbul et bien d'autres, la force de leurs sentiments et leur nombre. Ils peuvent aussi apprendre comment vaincre, non seulement les flics de la place Taksim, mais la bourgeoisie et son pouvoir.

André FRY

• Grèce

Privatisations, les vautours à l'œuvre

Les privatisations ont commencé en Grèce. C'est une des exigences des mémorandums imposés par la Troïka, composée des représentants du FMI, de la Banque centrale européenne et de l'Union européenne, l'argent ainsi récupéré devant servir au paiement de la dette. Les acheteurs posent leurs conditions et réclament des prix bradés ainsi que des entreprises rentables, débarrassées de ce qu'ils considèrent comme des entraves à leur compétitivité.

La seule cession réellement effectuée pour le moment est celle d'une partie de l'OPAP, le monopole des paris sportifs, cédée à un fonds gréco-tchèque pour 700 millions d'euros. L'OPAP, en tête des entreprises cotées à Athènes, a dégagé en 2012 un bénéfice net de 505 millions d'euros. Le ministre des Finances n'a pourtant pas hésité

à se féliciter de ce renouveau de la confiance des investisseurs et l'agence de privatisation (TAI-PED) continue sur sa lancée, toute prête à servir les intérêts des grands groupes étrangers, souvent associés à de grandes sociétés grecques.

Côté privatisation de l'énergie, les compagnies du gaz (DEPA et DESFA) intéressent

la société russe Gazprom, mais le gouvernement doit se porter garant que les dettes des particuliers, à hauteur de 600 millions d'euros, seront ramenées à zéro d'ici à la fin 2014. Côté investissement foncier, l'ancien aéroport d'Athènes, Ellenikon, à l'abandon depuis plus de dix ans, doit être réhabilité par l'État avant d'être cédé. Selon la presse grecque, des investisseurs qui se proposaient pour acquérir un terrain très bien situé dans l'île de Rhodes ont exigé qu'un pourcentage de terres plus important puisse être affecté à la construction d'hôtels, avant de confirmer leur proposition.

Une des privatisations

imminentes et qui fait le plus de bruit est celle d'Eyath, la société des eaux de Thessalonique, dans le nord du pays. Tout a été fait pour assurer sa rentabilité: augmentation des tarifs, diminution du personnel passé de 700 travailleurs à 265, externalisation des tâches, fermeture d'une unité de traitement des eaux usées: la société est prête pour sa concession sur cinquante ans. Les deux postulants retenus sont une société israélienne, Mekorot, liée au groupe grec Gek-Terna et à l'homme d'affaires Apostolopoulos, et Suez, lié au groupe grec du BTP Ellaktor. En effet, parmi les participants à la curée, on

trouve évidemment quelques-unes des plus grandes sociétés françaises. Le PMU s'intéresse aux paris hippiques et Vinci, lui aussi avec Ellaktor, serait selon la presse en bonne place pour mettre la main sur des aéroports régionaux.

Pendant la récession et un recul du PIB de 25%, pendant la hausse du chômage (28% pour 2013 selon les prévisions de la Banque de Grèce), accompagnée de la multiplication des taxes et de la destruction des services publics, – et en réalité grâce à tout cela – les affaires continuent.

Sylvie MARÉCHAL